

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice- Travail

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

03 BP 2900- TEL : 21 30-04-10/2130-04-96

TELEX 5320 FAX (229) 21 30-03-06



Plan d'Investissement Agricole 2010 – 2015

Septembre 2010

Table des matières

RESUME.....	4
Introduction	7
1 - ORIGINE DU PROGRAMME ET ARRIMAGE AVEC LE PDDAA	9
2 - CHAMP COUVERT PAR LE PLAN D'INVESTISSEMENT AGRICOLE	11
2.1. Diagnostic du secteur	11
2.2. Le PSRSA et son plan d'action	14
2.3. Options stratégiques issues de la modélisation	16
3. DESCRIPTION DETAILLE DES PROGRAMMES ET JUSTIFICATION DES PRIORITES AU REGARD DES ORIENTATIONS DU PNIA	17
3.1. Description des programmes	17
3.1.1- Programme 1. Développement de l'agriculture	17
3.1.2. Programme 2. Développement de l'élevage	18
3.1.3. Programme 3. Développement de la pêche et de l'aquaculture	20
3.1.4. Programme 4. Administration, gestion du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et prévention des risques alimentaires	21
3.2. Rappel de l'Etat des lieux sur les aspects politiques, réglementaires et institutionnels relatifs à la gestion durable des terres (GDT) au Bénin	31
3.2.1. Etat des lieux sur les technologies de GDT et leur niveau d'adoption	32
3.2.2. Etat des lieux sur les mécanismes actuels de financement de la GDT	33
3.2.3. Formulation de la vision du CSI/GDT	33
3.3. CADRE LOGIQUE DE PRESENTATION DES RESULTATS.....	35
4. LE PLAN D'INVESTISSEMENT AGRICOLE	42
4.1. Objectifs du PIA	42
4.2. Justification des priorités	42
5. EVALUATION DES COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT	43
5.1. Hypothèses de base pour l'évaluation des coûts par axe	43
5.2. Evaluation financière des priorités du PIA –BENIN	45
6. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....	52
6.1 Impact économique du PIA.....	52
6.2 Bénéfices directs	53
7. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE	54
8. SYNERGIE ENTRE LES PROGRAMMES	54
9- IMPLICATION POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES	55
10- MESURE DE SAUVEGARDE OU D'ACCOMPAGNEMENT,.....	56
11- EVALUATION INSTITUTIONNELLE	57
11.1 Les stratégies et modalités de mise en œuvre des principes	57
11.2. Missions, rôles et responsabilités des acteurs	59
11.3. Les organes du cadre institutionnel.....	62
12. SUIVI-EVALUATION	64
13. EVALUATION DES RISQUES.....	66

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABSSA	:	Autorité Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments
AGVSAN	:	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMA	:	Centre d'Exploitation des Machines Agricoles
CNAB	:	Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
CSI	:	Cadre Stratégique d'Investissement
CUMA	:	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DPDR	:	Déclaration de Politique de Développement Rural
ECOWAP	:	Economic Community of West African Agriculture Policy
EMICoV	:	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
GDT	:	Gestion Durable des Terres
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IFPRI	:	Institut International d'Analyse de Politique Alimentaire
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Economie
LDPDR	:	Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OER	:	Organisations Economiques Régionales
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONASA	:	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OPA	:	Organisation Professionnelle Agricole
OP	:	Organisation Paysanne
OSD	:	Orientation Stratégique de Développement
PDC	:	Plan de Développement Communal
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PDDAA	:	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PNOPPA	:	Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles et de Producteurs Agricoles du Bénin
PFR	:	Plans Fonciers Ruraux
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PNIA	:	Programme National d'Investissement Agricole
PRIA	:	Programme Régional d'Investissement Agricole
PSRSA	:	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PSO	:	Plan Stratégique Opérationnel
RESAKSS	:	Système Régional de Suivi-Evaluation
ROPFA	:	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SAKSS	:	Système de Suivi-Evaluation National
SCRP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SDDAR	:	Schéma Directeur de Développement Agricole et Rural
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME

Après quelques années de mise en œuvre de la politique et des stratégies agricoles, l'évaluation des résultats intervenue en 2006, révèle que les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. Dans le souci d'accroître la performance du secteur, il a été engagé un processus de réflexions concertées entre tous les acteurs du monde agricole et rural. Ce processus a conduit à l'élaboration du **"Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole au Bénin" (PSRSA)**.

Le Bénin a organisé sa table ronde sur les investissements agricoles, les 15 et 16 octobre 2009 en s'appuyant sur le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). Le Programme National d'Investissement Agricole du Bénin (PNIA-Bénin) constitue donc l'évaluation chiffrée de l'ensemble des investissements nécessaires pour la mise en œuvre performante du PSRSA dans l'esprit des dispositions du Pacte signé par les principaux acteurs à l'occasion de cette table ronde. C'est donc le plan d'actions du PSRSA et son évaluation financière sans contrainte.

L'objectif global du PSRSA est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.

Le PNIA-Bénin se propose de promouvoir les treize filières agricoles définies comme prioritaires dans le PSRSA (maïs, riz, manioc, igname, coton, ananas, anacarde, palmier à huile, cultures maraichères, viande, lait, œuf, poisson et crevette) en tenant compte des chaînes de valeur ajoutée (CVA) par filière.

Le PSRSA s'articule autour de huit axes stratégiques qui couvrent les facteurs et conditions de production et les conditions de mise en marché.

Le champ d'action du PNIA-Bénin, tout comme le PSRSA, le PNIA-Bénin s'étend sur tout le territoire national et prend en compte toutes les huit (08) zones agro-écologiques. Il est décliné en quatre programmes que sont : (i) développement de l'agriculture, (ii) développement de l'élevage, (iii) développement de la pêche et de l'aquaculture, (iv) administration et gestion du secteur. La stratégie d'intervention met l'accent sur la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial, la promotion de l'entrepreneuriat agricole et la promotion des filières agricoles dans une approche chaîne de valeur.

En vue d'un démarrage immédiat du PNIA-Bénin, six (6) filières à savoir le maïs, le riz, l'ananas, les cultures maraichères, les volailles, et les poissons/crevettes dont les chaînes de valeurs ajoutée (CVA) ont été définies suivant une approche participative par l'ensemble des acteurs du secteur sont retenues et les actions relatives à leur promotion constituent l'ossature du présent Plan d'Investissement Agricole (PIA) du Bénin. Le PIA du Bénin est donc un programme d'urgence émanant du Programme National d'Investissement Agricole du Bénin (PNIA-Bénin). Il est ainsi élaboré en tenant compte des limites des ressources disponibles, des contraintes de cadrage budgétaire, des possibilités d'obtention des résultats à court terme et des orientations de développement.

Le PIA-Bénin concerne tous les acteurs du secteur agricole notamment le secteur public, les collectivités locales, les organisations professionnelles agricoles, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), la société civile et le secteur privé marchand. Il met un accent sur le genre à travers la politique de promotion de la femme dans le secteur rural et le plan d'action Genre en cours d'exécution. Les inégalités et les déséquilibres entre les couches défavorisées de la société devront être ainsi progressivement réduits.

Le Bénin a opté pour une mise en œuvre cohérente et dynamique de son PIA avec un accent particulier sur les investissements structurants que sont :

- Les aménagements hydro-agricoles ;
- La mécanisation ;
- Les intrants de qualité disponibles et accessibles ;
- La gestion des connaissances professionnelles et des innovations ;
- Le développement des marchés agricoles

Le coût global du Plan est de quatre cent quatre vingt onze milliards deux cent quarante neuf millions (491 249 000 000) de francs CFA sur une période de cinq (5) ans allant de 2010 à 2015.

Les objectifs quantitatifs qui y sont définis vont induire un taux de croissance moyen de 8,9 pourcent du PIB global et de 14,3 pourcent du PIB agricole. Le PIB per capita augmentera de 5,7 pourcent. La réduction du taux de pauvreté serait de l'ordre de 63 pourcent et le nombre absolu de pauvres diminuerait considérablement, soit 12,2% de pauvres à l'horizon 2015¹. A travers la mise en œuvre du PIA, la production céréalière (maïs et riz) devrait augmenter progressivement en moyenne de 150.000 tonnes par an, pour atteindre 2.285.000 tonnes en 2015.

Aussi, cinq principes directeurs sont t-ils identifiés pour garantir la mise en œuvre harmonieuse du PIA. Il s'agit de :

- La participation et la responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat ;
- Le renforcement des capacités des acteurs et la mise à leur disposition des ressources requises ;
- La répartition claire des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs ;
- Le partenariat public-privé et la promotion des alliances privé – privé pour le développement agricole ;
- Le recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre favorise et renforce le dialogue entre acteurs clés signataires du pacte, aux niveaux micro, méso et macro et permet de capitaliser les investissements privés (plans d'affaire, de mise à niveau) comme publics, dans une approche de « partenariat public privé ».

Le succès de la mise en œuvre du PIA passe par une série de mesures qui sont portées au plus haut niveau notamment :

- Les efforts concourant à l'existence d'un cadre législatif et réglementaire incitatif et favorable aux investissements privés dans le secteur agricole et rural ;

¹ Brochure 3:Options stratégiques et sources de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire, Table Ronde, Cotonou, Octobre 2009

- la mise en place d'un mécanisme de financement durable ;
- la rationalisation de la gestion des projets et programmes au sein du MAEP en donnant la priorité aux investissements productifs directs plutôt qu'aux dépenses d'administration et de fonctionnement.

De même, l'atelier de verdissement du PSRSA a eu lieu en décembre 2009 et a permis de prendre en compte les aspects environnementaux et le mécanisme de gestion des effets liés au changement climatique.

Le diagnostic fait ressortir que les points faibles du dispositif actuel de coordination, de suivi-évaluation de la politique, des stratégies et programmes de développement agricole, se situent au niveau des institutions chargées de l'animer. Les améliorations en cours visent prioritairement les aspects institutionnels aussi bien au niveau sectoriel que national.

Les principaux risques pouvant constituer des entraves à la génération des résultats attendus sont résumés comme suit :

- Le non respect du partenariat public-privé comme principe cardinal de la promotion des filières agricoles.
- La cohabitation persistante des solutions supposées provisoires de gestion de crise avec des stratégies de développement à long terme au-delà de la période de crise.
- Les facteurs biotiques nuisibles,
- La tendance baissière sur le marché international des cours des produits et denrées agroalimentaires.
- La hausse exagérée des cours des produits pétroliers et des facteurs de production
- Le non respect des engagements des partenaires techniques et financiers.

Introduction

Le Bénin est un pays d'Afrique occidentale. Il couvre une superficie totale de 114.763 km². Peu accidenté sur le plan géographique, son relief est constitué d'une bande côtière sablonneuse suivie de deux zones de plateau, et du massif de l'Atacora au nord où tous les fleuves prennent leur source. Il partage ses frontières avec le Togo à l'ouest, le Nigeria à l'est, le Burkina Faso au nord ouest, le Niger au nord, et l'océan Atlantique au sud, avec une façade maritime de 125 kilomètres. Sur le plan administratif, le Bénin compte 12 départements. Ces départements sont divisés en 77 communes, dont 3 à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo et Parakou). Ces communes sont subdivisées en 566 arrondissements comportant des villages et des quartiers de ville². La population du Bénin a été estimée à 7.958.813 habitants en 2007. La densité moyenne de la population est de 69 habitants au km², mais va de 24 à 9.897 habitants au km² suivant les départements³.

Depuis 2006, l'économie béninoise est entrée dans une nouvelle phase de croissance. En effet, de 3,8% en 2006, le taux de croissance est ressorti en 2008 à 5,0% en lien avec : (i) le rétablissement de la confiance au niveau des opérateurs économiques ; (ii) la dynamisation de la production agricole ; (iii) le renforcement des relations de coopérations économiques avec le Nigeria ; (iv) l'assainissement des finances publiques ; (v) les grands chantiers ouverts par l'Etat sur l'ensemble du territoire national, etc. Cette expansion de l'économie ne s'est pas poursuivie en 2009 du fait des effets de second tour de la crise financière internationale et des mesures prises par le Nigeria pour faire face à la crise alimentaire⁴. Il reste cependant un des pays les plus pauvres au monde.

La pauvreté touche environ deux personnes sur cinq au niveau national (37,4%)⁵. Le pays figure parmi les pays les moins développés, et se classait 163^{ème} sur 177 pour l'indice de développement humain (IDH) en 2007⁶. L'économie est basée sur l'agriculture. Le Bénin est l'un des premiers producteurs de coton africain et a été très affecté par la crise du secteur en 2005. Selon les résultats de l'enquête EMICoV (2007), près de 4 béninois sur 10 (37,4%) vivent aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté, avec une incidence de 39% en milieu rural contre 35% en ville. En 2002, ces taux étaient estimés par l'INSAE⁷ à 29% pour l'ensemble du Bénin, 24% en ville et 32% pour les campagnes. Loin de diminuer, la pauvreté monétaire s'est donc accrue de 2002 à 2006, avec un nombre important de ménages (plus de 200.000) qui seraient passés sous le seuil de pauvreté. Même si l'écart de pauvreté entre la ville et les campagnes s'est trouvé réduit, les zones rurales continuent d'être les secteurs de prédilection de la pauvreté au Bénin.

Une analyse des performances par secteur d'activité montre que le secteur primaire a enregistré sur la période 2007-2009 ; un taux de croissance moyen de 3,9% avec une contribution à la croissance économique estimée à 1,5%. Ces performances sont en lien avec les niveaux de croissance enregistrés dans les trois sous secteurs que sont l'agriculture (4,1%), l'élevage (3,5%) et la pêche et forêt (3,5%).

Le faible taux relatif de croissance noté dans le secteur au cours de la période 2007-2009 est enregistré dans des conditions d'absence quasi-totale d'investissements productifs pour le

² Atlas monographiques (2003) & INSAE (2004)

³ INSAE (2008)

⁴ DGAE (2009)

⁵ INSAE (2007)

⁶ Gouvernement de la République du Bénin et PNUD (2008)

⁷ INSAE, 2007 : Rapport Enquête Modulaire Intégrée des Conditions de vie

développement des filières agricoles à développer. La mise en œuvre du Plan d'Investissement Agricole avec les financements prévus peut permettre aisément d'atteindre la performance de taux de croissance globale de 14,3% du PIB agricole. La réalisation de cette performance doit être accompagnée d'autres conditions dont notamment le développement des innovations technologiques et la gestion durable des ressources naturelles (sols, ressources pastorales et des plans d'eau). Les prémices de cette prévision de performance suite aux investissements productifs pour les céréales, ont été visibles avec les performances de production des céréales telles le maïs (passant de 978 063 tonnes en 2008 à 1 205 200 tonnes en 2009) et le riz (passant de 109 371 tonnes en 2008 à 150 604 tonnes en 2009), soit un taux d'accroissement respectif de 23% et 37% respectivement pour le maïs et le riz. Les performances de production enregistrées pour ces deux filières grâce à l'appui apporté pour faire face à la crise alimentaire mondiale intervenue en 2008 font apparaître un taux de réalisation des prévisions de production à l'horizon 2015 de 25% et 14% respectivement pour les filières maïs et riz. Ceci indique que si l'appui attendu du Plan d'Investissement Agricole du Bénin devenait une réalité, la probabilité d'atteinte des prévisions pourrait être proche de l'unité.

Les études prospectives à long terme (Bénin-2025 Alafia) ont défini comme vision de développement pour l'horizon 2025 « **Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social.** ».

En 2006 le gouvernement de la République du Bénin tout en s'inspirant de Bénin 2025 – Alafia exprime sa vision de développement à travers les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (OSD, 2006-2010). Les OSD sont en cohérence avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce document traduit la vision du Chef de l'Etat de faire du Bénin un pays émergent. A partir de là, un double objectif qui fixe les orientations stratégiques de développement à long terme du pays est défini :

- Créer et dynamiser des pôles de croissance et de développement ;
- Réduire de façon significative la pauvreté.

Il s'agit d'un objectif à fort effet d'entraînement dont la réalisation passe par la prise en compte de toutes les préoccupations dégagées à partir d'un diagnostic stratégique. Il permet de conduire harmonieusement la croissance économique et le développement social. Les OSD serviront de base à tous les travaux ultérieurs d'élaboration de stratégies et de programmes, notamment la préparation des Documents de Stratégies de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté et le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA).

1 - ORIGINE DU PROGRAMME ET ARRIMAGE AVEC LE PDDAA

Conformément aux orientations de la conférence des forces vives de la nation de février 1990, le Bénin s'est doté d'une nouvelle politique agricole, en adoptant les documents fondamentaux que sont : la Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural (LDPDR, 1991), la Déclaration de Politique de Développement Rural (DPDR, 1999), le Schéma Directeur de Développement Agricole et Rural (SDDAR, 2000), et le Plan Stratégique Opérationnel (PSO, 2000).

La LDPDR a défini les orientations du développement du secteur agricole et rural et a mis l'accent sur deux priorités que sont : (i) la redéfinition du rôle de l'Etat avec une amélioration de son intervention et la réduction de son coût d'intervention et (ii) le développement du secteur privé (ONG, OP, etc.) à travers le transfert des compétences aux autres acteurs.

La DPDR complète la LDPDR en précisant le contenu et les conditions de désengagement de l'Etat des fonctions de production, de transformation et de commercialisation. Ce document fixe les rôles des différents acteurs (Etat, Collectivités locales, OP, Partenaires techniques et financiers et Privés) et **souligne la nécessité de doter le secteur agricole d'une Loi d'Orientation Agricole et d'un Plan d'Investissement Agricole.**

Le SDDAR élaboré avec l'appui du PNUD et de la FAO est un outil de référence au service de toutes les parties prenantes au développement agricole et rural (Etat, partenaires au développement, organisations de producteurs, secteur privé). Il définit les stratégies de développement du secteur agricole et rural suivant neuf axes d'orientation générale.

Le SDDAR est rendu opérationnel avec l'élaboration du Plan Stratégique Opérationnel (PSO). Ce plan précise la stratégie publique du développement rural et soumet un ensemble d'actions à mettre en œuvre par rapport à l'appui à apporter par l'Etat au secteur, l'appui aux fonctions assurées par le secteur privé, l'appui aux collectivités territoriales pour les domaines relatifs au développement local et la Gestion des Ressources Naturelles (GRN).

Bénin 2025 – Alafia est un document qui donne les aspirations du peuple béninois et fixe les grandes orientations de développement du Bénin à l'horizon 2025. En 2025, le Bénin devrait être « un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social » et plaçant le secteur agricole au cœur de son développement. Les stratégies de développement agricole figurent au premier rang des options retenues pour construire une économie forte et durable. Elles souhaitent « une meilleure spécialisation régionale dans la diversification de la production agricole ». C'est une stratégie qui devrait transformer « le Bénin, en gros exportateur de produits agricole » à l'horizon 2025.

En 2006 le gouvernement de la République du Bénin tout en s'inspirant de Bénin 2025 – Alafia exprime sa vision de développement à travers les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (OSD, 2006-2011). Les OSD serviront de base à tous les travaux ultérieurs d'élaboration de stratégies et de programmes, notamment la préparation du DSRP de deuxième génération et le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). Le document est donc un document d'orientation.

En février 2007, le Document de Stratégie de Croissance pour le Réduction de la Pauvreté (DSCR, 2007-2009) a été élaboré. De là découle un Programme d'Actions Prioritaires (PAP, 2007-2009). La SCR prévoit pour le secteur rural une amélioration de la productivité et des rendements agricoles et un rythme moyen de croissance de la production du secteur primaire serait d'environ 8 % sur la période contre une croissance moyenne de 3 % sur la période 2003-2005.

Le Document de SCR prévoit également l'émergence des pôles de développement et de croissance parmi lesquels des pôles agricoles autour des vallées des cours d'eau notamment de l'Ouémé, du Mono et du Niger, de la dépression de la Lama, des régions des collines, des régions cotonnières, etc. Dans le même souci d'aboutir à un développement régional équilibré, il sera accordé une attention particulière à l'intégration de la dimension territoriale dans l'allocation des ressources budgétaires.

Ainsi, La politique agricole actuelle du Bénin a pris corps en 1991 avec la Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural (LDPDR) qui, à la faveur du renouveau démocratique, a contribué à l'émergence de nouveaux acteurs aux côtés de l'Etat. En 1999, les principaux acteurs tant de l'administration publique que des autres catégories issues des réformes ont procédé à des réflexions qui ont permis l'élaboration de documents fondamentaux que sont : la Déclaration de Politique de Développement Rural (DPDR), le Schéma Directeur de Développement Agricole et Rural (SDDAR) et le Plan Stratégique Opérationnel (PSO). Ces documents ont été adoptés en juillet 2001 pour constituer les documents de stratégie agricole.

Après quelques années de mise en œuvre de la politique et des stratégies, l'évaluation des résultats intervenue en 2006 à travers une série de rencontres que le Chef de l'Etat a eu avec les producteurs et les cadres du secteur agricole, révèle que les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. Dans le souci d'accroître la performance du secteur, il a été engagé un processus de réflexions concertées entre tous les acteurs du monde agricole et rural. Ce processus a conduit à l'élaboration du "**Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole au Bénin**" (PSRSA) dont la vision est de *« faire du Bénin une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population »*.

A partir de 2002, le Bénin s'est inscrit au plan régional dans le processus du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) avec son Programme détaillé de développement agricole en Afrique (PDDAA) initié en 2003 et qui est une vision continentale du développement agricole traduite en un programme de développement impulsé par l'Agriculture Africaine. Son objectif principal est d'accélérer la croissance agricole, réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'horizon 2015⁸,

⁸ Sur le plan sous régional, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2005 et l'UEMOA déjà en 2002, identifient la modernisation des exploitations familiales et le développement des filières agricoles comme les enjeux majeurs de la politique agricole. De même, les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) à travers les actions du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et la Société Civile déploient des efforts pour amener ces deux Organisations Economiques Régionales (OER) à veiller à la durabilité de l'agriculture et à sa reconnaissance par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

La CEDEAO est ainsi chargée de la mise en œuvre du PDDAA/NEPAD pour l’Afrique de l’Ouest dans le cadre de la politique agricole régionale (ECOWAP) adoptée en 2005. A cet effet, elle a opté pour une approche concertée et solidaire qui met les nations au centre de leur développement, en appuyant les pays membres à élaborer et adopter leur Plan d’Investissement Agricole (PIA) respectif, et les programmes complémentaires d’investissements agricoles moyen et long terme au niveau régional (PRIA).

Dans cette dynamique, le processus d’élaboration du PIA-Bénin est soutenu sur le plan technique et financier par la CEDEAO. Ce processus, prenant comme base essentielle le PSRSA, veille à la mise en cohérence des politiques, stratégies et programmes au niveau national avec les principes et objectifs du PDDAA. Il a établi le consensus des acteurs autour de la nécessité d’atteindre à l’horizon à 2015, un taux de croissance agricole annuel d’au moins 6% et d’allouer au secteur agricole au moins 10% des dépenses publiques conformément aux engagements des chefs d’Etats et de Gouvernement pris à Maputo en 2003.

Pour ce faire, une approche par piliers est définie et dégage quatre (4) piliers comme suit:

- ☞ Pilier 1: Augmentation des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l’eau ;
- ☞ Pilier 2: Amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l’accès au marché ;
- ☞ Pilier 3: Accroissement des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim ;
- ☞ Pilier 4: Recherche Agricole, diffusion et adoption de technologies

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) présente donc un arrimage cohérent avec les documents de référence au niveau national, régional et continental.

Le Bénin a organisé sa table ronde les 15 et 16 octobre 2009 en s’appuyant sur le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). Le PIA constitue donc l’évaluation chiffrée de l’ensemble des investissements nécessaires pour la mise en œuvre performante du PSRSA dans l’esprit des dispositions du Pacte signé par les principaux acteurs à l’occasion de cette table ronde.

2 - CHAMP COUVERT PAR LE PLAN D’INVESTISSEMENT AGRICOLE

2.1. Diagnostic du secteur

Le secteur est dominé par de petites exploitations agricoles dont le nombre est estimé à environ 550.000. Elles sont réparties sur huit zones agro écologiques et sont orientées vers la polyculture associée souvent au petit élevage (volailles, petits ruminants ou porcins).

Quelques entreprises agricoles modernes sont de plus en plus présentes dans le secteur avec des initiatives d'implantation de fermes modernes par des promoteurs privés qui investissent en capitaux dans le foncier, les plantations pérennes (palmier à huile, anacardier, agrumes et manguiers) et principalement l'élevage intensif de volaille. Seulement, ces initiatives sont encore peu nombreuses pour de multiples raisons : dégradation des terres, faible niveau d'aménagement des exploitations qui ne respectent pas souvent les normes environnementales de conservation, non maîtrise de l'eau, faible capacité d'adaptation à la variabilité climatique et aux phénomènes climatiques extrêmes, étroitesse du marché local, absence d'une politique de financement adapté aux caractéristiques de l'activité agricole, indisponibilité et inaccessibilité des semences de bonne qualité et adaptées aux nouvelles réalités climatiques, faible consommation d'engrais chimiques pour les cultures autres que le coton, non maîtrise des technologies de production d'intrants organiques et botaniques, faible niveau d'encadrement et d'accompagnement des acteurs.

D'autres facteurs limitant l'essor du secteur agricole portent essentiellement sur : (i) l'existence d'une politique agricole inconséquente et d'un mauvais choix stratégique, (ii) la non maîtrise des itinéraires techniques, (iii) les mauvaises pratiques culturales, et (iv) l'appauvrissement des sols, surtout ceux des bas-fonds aménagés. En outre, l'enclavement des zones de production, l'impraticabilité d'un grand nombre de pistes, surtout pendant la saison pluvieuse, l'absence de magasins de stockage adéquats, de marchés aménagés, l'inexistence d'une politique et de dispositions de normalisation et de certification sont autant d'handicaps pour l'accès des produits agricoles aux différents marchés nationaux et internationaux.

En ce qui concerne le système foncier rural, il est marqué par un dualisme où coexistent le régime foncier de droit moderne et le régime de droit coutumier (plus prépondérant). Ce dualisme ne permet pas de résoudre les problèmes d'insécurité foncière qui se posent aux exploitants agricoles et constitue un handicap de taille à l'intensification agricole. Il s'en suit :

- le morcellement de plus en plus accentué des terres avec pour conséquence la disparition progressive des terres de production agricole et des aires de pâturage ;
- la non disponibilité des terres et les difficultés d'accès à la terre aussi bien pour les promoteurs de grandes exploitations agricoles que pour les petites et moyennes exploitations dans certaines localités ;
- la faible adoption des techniques et pratiques d'aménagement des terres respectueuses de l'environnement;
- la thésaurisation des terres agricoles à travers la constitution par endroits de réserves foncières individuelles très peu valorisées.

L'agriculture béninoise reste caractérisée par des contraintes d'ordre :

- naturel lié aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles;
- structurel, avec des disparités régionales très marquées au niveau de la répartition des terres cultivables et un mode de gestion de ces terres caractérisé par une exploitation minière entraînant la réduction drastique de leur fertilité ;
- économique, avec un revenu agricole resté faible ne dépassant pas 300 dollars US par ménage et par an.

De plus, la facture alimentaire du pays représente une part importante des sorties de devises (entre 60 et 100 milliards de F CFA entre 2002 et 2005), essentiellement pour le riz, la volaille, le poisson et les produits laitiers.

Ces contraintes sont aggravées par les limites des politiques et stratégies agricoles se traduisant par l'inexistence de loi d'orientation agricole, l'inadéquation de la fiscalité sur les entreprises agricoles et l'absence de mesures incitatives pour l'entrepreneuriat agricole, l'inorganisation de la chaîne d'approvisionnement en intrants agricoles, (hors sous secteur cotonnier), l'inadaptation du système de crédit et de financement agricoles et l'absence d'un système d'assurance pour gérer les risques du secteur agricole.

La question de sécurité alimentaire est préoccupante du fait de l'existence de poches d'insécurité alimentaire grave au niveau de certains groupes à risques, notamment les petits exploitants agricoles du Sud, les populations de pêcheurs, et les familles à faible revenu dans les zones urbaines. En effet, selon la deuxième enquête sur les conditions de vie des ménages ruraux, 33% au moins des ménages sont incapables de satisfaire leurs besoins minima alimentaires malgré le niveau élevé des dépenses alimentaires (70%) sur leur budget.

Sur le plan nutritionnel, selon les résultats des enquêtes AGVSAN 2009, la prévalence de la malnutrition aiguë globale est de 4,7% au Bénin. Il n'y a pas de différence significative entre les prévalences observées en milieu rural et urbain.

Quant à la malnutrition chronique chez les enfants de 6 à 59 mois, 37% de ces enfants souffrent de retard de croissance. Le milieu rural est plus touché par cette forme de malnutrition que le milieu urbain avec des prévalences de 40,4% et 29,9%, respectivement.

En ce qui concerne la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de 6 à 59 mois, 17,3% de ces enfants souffrent d'insuffisance pondérale. Il existe une différence significative entre milieu rural et milieu urbain avec une prévalence de 18,8% et 14,2%, respectivement.

L'état nutritionnel des femmes de 15 à 49 ans a été aussi analysé en se basant sur l'Indice de Masse Corporelle (IMC). Au niveau national, la prévalence de la dénutrition (déficit énergétique chronique) est de 9% et la prévalence de l'obésité est de 7%.

D'une manière générale et sur le plan de la santé et de la nutrition, les apports journaliers en énergie qui sécurisent et assurent à un adulte, une vie saine et active sont estimés à 3500 kilocalories. Selon les résultats de la deuxième enquête sur les conditions de vie des ménages ruraux, 33% au moins des ménages sont incapables de satisfaire les besoins minima alimentaires malgré la forte prédominance des dépenses alimentaires (70%) dans leurs dépenses globales. La couverture des besoins journaliers en énergie de nombre de personnes de ces ménages n'atteint guère 2400 kilocalories. Les insuffisances énergétiques ainsi constatées sont à la base des différentes maladies nutritionnelles notées au sein de la population. Il s'agit notamment de la malnutrition protéino-énergétique qui se traduit chez l'adulte par une déficience énergétique chronique et chez l'enfant par un retard de croissance ou l'émaciation et des carences en micro nutriments (fer, iode, vitamine A,..) aussi bien chez l'adulte que chez l'enfant se traduisant par l'anémie ferriprive, les troubles dus à la carence en iode et l'avitaminose A.

Les résultats de l'analyse Profiles effectuée en 2004 au Bénin démontrent que si rien n'est fait pour améliorer la situation nutritionnelle des populations qui va en s'aggravant, la malnutrition protéino-énergétique et les carences en iode et en fer entraîneraient une perte économique béninoise de l'ordre de 913 milliards de FCFA d'ici à l'an 2013.

Face à ces contraintes, le développement du secteur agricole au Bénin met en relief trois défis majeurs à savoir : (i) la Couverture des besoins alimentaire et nutritionnel de la population sans cesse croissante, (ii) l'Amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur

agricole et rural pour assurer l'accroissement des revenus et (iii) l'Amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural. Ainsi, l'objectif global du secteur pourra être atteint à travers des programmes cadres définis comme ci-dessous.

2.2. Le PSRSA et son plan d'action

Fondé sur le diagnostic du secteur, le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) est le document cadre qui définit, sur la période 2010-2015, les orientations stratégiques de développement du secteur agricole et les principales actions à mener pour stimuler une croissance économique durable dans le secteur agricole et rural ainsi que les conditions de leur mise en œuvre.

La démarche adoptée pour son élaboration a permis d'impliquer des départements ministériels concernés par les activités du secteur agricole (Environnement, Commerce, Industrie, Développement, Economie, Transport, Micro Finance etc.), les principaux acteurs à la base, dans leur composition la plus large, le secteur privé, les ONG et les Partenaires Techniques et Financiers.

Il poursuit l'objectif global d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD) et à la réduction de la pauvreté.

De façon spécifique, il s'agit de :

1. assurer une production efficace et une gestion durable des exploitations, à même de contribuer à la croissance et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
2. assurer la compétitivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles.

A cet effet, les huit (8) axes stratégiques définis sont déclinés en domaines d'interventions qui précisent les actions à mettre en œuvre pour atteindre les principaux objectifs du PSRSA. Ils portent essentiellement sur :

- l'amélioration de l'accessibilité, de la disponibilité et de l'utilisation des intrants
- le développement agricole durable par une gestion rationnelle des espaces agro-sylvo-pastoraux et des pêcheries conformément au schéma d'aménagement du territoire
- la mise en place d'un système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire
- la gestion des terres et de l'eau à travers la mise en place des aménagements hydro-agricoles tenant compte de la nécessaire adaptation des systèmes de production aux changements climatiques
- l'appui aux structures de recherche pour la mise au point des spécifications techniques en termes de variétés performantes, de fertilisation, de traitements phytosanitaires, de transformation et même de stockage, etc.
- le renforcement de la recherche et du conseil agricole en matière de matériel agricole et de normalisation des équipements
- l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations qui sera facilité à travers la recherche agricole, la vulgarisation, le conseil agricole et la formation agricole
- l'extension des Plans Fonciers Ruraux (PFR), avec une priorité aux régions à forte potentialité agricole et à forte prévalence de conflits fonciers avec une mise en place d'un système d'information fiable sur le foncier rural
- le renforcement du dispositif de contrôle qui s'opérera à travers la mise en place d'un système efficace de contrôle des normes commerciales et la vulgarisation des textes réglementaires en matière de commerce

- la mécanisation de 20% des superficies labourées à l'horizon 2015
- la mise en place d'un cadre institutionnel de promotion de la mécanisation agricole
- la mise en place d'un financement diversifié et adapté aux besoins des producteurs agricoles pour accroître la productivité agricole et l'adapter aux exigences de l'économie de marché
 - le développement d'infrastructures adéquates favorables à la facilitation de l'accès aux marchés
 - le renforcement du dispositif de contrôle de qualité, l'identification des opportunités d'affaires et le renforcement de la capacité des acteurs.

Le PSRSA a retenu la promotion des filières comme axe majeur d'intervention. Dans ce cadre, les treize (13) filières suivantes sont retenues: maïs, riz, manioc, igname, coton, ananas, anacarde, palmier à huile, cultures maraîchères, viande, lait, œufs, poissons/crevettes.

Ce plan est assorti d'un plan d'actions dénommé «Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) du Bénin » qui en est la traduction opérationnelle en vue d'assurer avec les autres acteurs, l'organisation et le développement des filières agricoles.

Le PNIA concerne tous les acteurs du secteur agricole notamment le secteur public, les collectivités locales, les organisations professionnelles agricoles, les ONG, la société civile et le secteur privé marchand. Il met un accent sur le genre et l'environnement. Il retrace effectivement les investissements qui permettront de rendre plus visibles les actions majeures qui contribueront à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Il opérationnalise les stratégies afférentes aux objectifs à travers les actions qui en découlent et prend appui sur les potentialités agricoles du pays favorables au développement des filières et sur les opportunités du marché régional et international. Il vise à lever les principales contraintes au développement des filières agricoles en exploitant à bon escient les avantages comparatifs avérés ou les fortes potentialités de développement agricole qu'offre le Bénin.

La réalisation des objectifs du PSRSA en 2015 par le Bénin nécessite globalement 1.808,9 milliards de FCFA avec un besoin annuel moyen de 258,4 milliards de FCFA.

Deux (2) types de coût sont distingués, à savoir les coûts en capital et celui des charges récurrentes. En effet, les coûts en capital (infrastructures, formation) représentent en moyenne 69,7% des coûts globaux contre 30,3% pour les coûts de fonctionnement correspondant respectivement en moyenne par an 183,0 milliards de FCFA et 75,4 milliards de FCFA.

Les ménages devront augmenter leur contribution dans une proportion moindre de l'accroissement de leur revenu en participant à hauteur de 10% à la mobilisation desdites ressources. L'État contribuerait à hauteur de 25%, le secteur privé de 30% et les bailleurs 35%.

Le Programme National d'Investissement (PNIA) du Bénin dans ses objectifs et dans ses priorités, est élaboré en adéquation avec les piliers du PDDAA et les thématiques prises en compte par le PRIA et est structuré en quatre (04) programmes proposés pour améliorer l'articulation des missions des acteurs du secteur agricole et pour accroître la responsabilisation en son sein, dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats. Ils sont au nombre de quatre :

- ❖ *Développement de l'agriculture*
- ❖ *Développement de l'élevage*
- ❖ *Développement de la pêche et de l'aquaculture*
- ❖ *Administration et gestion du secteur*

Les trois (03) premiers programmes visent le développement équilibré des sous-secteurs agriculture, élevage et pêche afin de relever les défis de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de croissance économique et de combattre la faim et la pauvreté. Des mesures permettent aux agriculteurs de mieux s'adapter aux changements climatiques pour une plus grande valorisation des ressources agricoles (gestion de la fertilité des terres, maîtrise de l'eau, biodiversité,...). Ces programmes traitent également des volets spécifiques liés à l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché. Il s'y ajoute l'appui-accompagnement pour l'acquisition des équipements modernes de stockage, de conservation et de transformation.

Le 4^{ème} programme notamment le programme « Administration et gestion du secteur » prend en compte d'une part, les questions de recherche, de diffusion et d'adoption des technologies agricoles, de prévisions de catastrophe et de crise alimentaire, de sécurisation du foncier rural et d'autre part, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités de tous les acteurs engagés dans le développement du secteur agricole.

2.3. Options stratégiques issues de la modélisation

L'analyse des effets de croissance des différents secteurs et sous-secteurs a révélé que la contribution à la réduction de la pauvreté due à la croissance agricole serait relativement plus élevée que la contribution due à la croissance des secteurs non-agricoles. Une réduction de la pauvreté de 1% aux niveaux rural et national peut être attribuée pour plus de moitié à la croissance du secteur agricole.

Les résultats de simulation indiquent qu'une croissance de 1% du PIB agricole contribue à une réduction de 1,25% de l'incidence de la pauvreté au niveau national et de 1,96% dans le milieu rural. De même, à l'horizon 2015, une croissance additionnelle annuelle de 1% de l'ensemble du secteur agricole augmenterait les revenus agricoles de \$US 271 millions et réduirait la pauvreté de 10,7%. Par contre, la réalisation d'une telle croissance additionnelle dans les secteurs non-agricoles limiterait les revenus supplémentaires à \$US 215 millions et la baisse correspondante du taux de pauvreté de 9,7%. On peut en déduire que les investissements dans le secteur agricole sont plus déterminants dans la réduction de la pauvreté que les investissements non agricoles dans l'environnement socio-économique actuel du Bénin.

L'ambition du Bénin de réaliser, dans de bonnes conditions de mise en œuvre du PIA, une croissance de 14,3%, en intégrant les données sus-indiquées, nous permet de réduire la pauvreté de 63% à l'horizon 2015 et le nombre absolu de pauvres diminuerait considérablement, soit 12,2% de pauvres.

Quant à la relation entre les dépenses agricoles et la croissance agricole, une augmentation de 1% des dépenses agricoles augmentera le taux de croissance du secteur agricole de 0,261%; Ceci est assez faible par rapport à la valeur moyenne de 0,366 % pour l'ensemble de l'Afrique. Il peut donc être extrêmement difficile d'atteindre effectivement le taux de croissance agricole très élevé, estimé à 13,1% qui serait requis pour réaliser l'OMD1 en 2015. C'est pourquoi, le Bénin a opté pour la réalisation en priorité des investissements structurants et productifs dans le secteur agricole.

3. DESCRIPTION DETAILLE DES PROGRAMMES ET JUSTIFICATION DES PRIORITES AU REGARD DES ORIENTATIONS DU PNIA

3.1. Description des programmes

3.1.1- Programme 1. Développement de l'agriculture

Objectif global

Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population en produits végétaux et augmenter le volume et les recettes d'exportation.

Objectifs spécifiques

- Accroître les niveaux de production vivrière en minimisant les coûts de production tout en adaptant les systèmes de production au contexte socio-économique.
- Assurer l'émergence des filières végétales porteuses en vue d'accroître l'accès du pays aux devises

Les objectifs quantitatifs de production définis tiennent compte des accroissements de rendement ou de production (rendement varie entre 20 et 60%) enregistrés suite aux actions engagées ces dernières années et qui ont permis d'atteindre ces résultats entre 2008 et 2009. De plus, les actions envisagées porteront davantage sur les améliorations de fertilité, les apports d'intrants, les apports de connaissance, les aménagements, la mécanisation, etc.

Composantes de la promotion des filières agricoles

Composante 1. : Développement des filières

- ❖ élaborer une cartographie des unités de productions agricoles ;
- ❖ promouvoir le développement des filières porteuses par la diversification et l'intensification des productions de maïs, de riz, de manioc, de cultures maraîchères, d'ananas, d'anacarde, et de palmier à huile ;
- ❖ renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à travers un accroissement de la compétitivité des produits vivriers de grande consommation, pour assurer un niveau de prix des produits alimentaires équitable pour les acteurs, tout en réduisant la facture alimentaire ;
- ❖ promouvoir la transformation des produits agricoles (noix de cajou, ananas, graines de palmier, manioc, maïs) et la conquête des marchés, la transparence des transactions et le respect des normes et de la traçabilité des produits.
- ❖ Développer la filière Maïs : passer de 1 205 200 tonnes en 2009 à 1.900.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle) La production en 2008 étant estimée à 978.063 tonnes, il est noté un accroissement annuel de l'ordre de 23%.

- ❖ Développer la filière Riz : passer de 109 371 tonnes en 2008 et 150 604 tonnes en 2009 à 395.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire, réduction des factures alimentaires, etc.)
- ❖ Développer la filière Ananas : passer de 134 966 tonnes en 2008 et 222 222 tonnes en 2009 à 600.000 tonnes en 2015 (Diversification, augmentation de valeur ajoutée, accroissement revenu, etc.)
- ❖ Développer la filière Cultures maraîchères : passer de 284 080 tonnes en 2009 à 400.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle, agriculture urbaine et périurbaine, emploi, etc.)

Composante 2. Développement de la mécanisation agricole

Il sera procédé à la poursuite de l'introduction progressive de l'utilisation des machines qui intègre le développement de la culture attelée, la mécanisation légère (utilisation de motoculteurs et de petits tracteurs) pour atteindre la pleine motorisation (la poursuite de l'introduction massive de tracteurs et de toute la chaîne de machines agricoles). L'objectif est de porter le taux de mécanisation des opérations de 1% en 2006 à 20% à l'horizon 2015. Cette mécanisation se poursuivra sur la base de technologies adaptées aux besoins des différentes filières agricoles à travers des partenariats publics-privés. Les principales actions à mener portent sur :

- ❖ Adapter les machines agricoles aux caractéristiques physiques des sols des différentes zones agro écologiques du Bénin ;
- ❖ Créer un cadre favorable à l'accès des acteurs du secteur aux machines de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agricoles et agro alimentaires ;
- ❖ Faire garantir l'entretien et le renouvellement des machines agricoles ;
- ❖ Garantir le financement de l'approvisionnement des machines agricoles ;
- ❖ Créer les conditions favorables à la gestion durables des machines agricoles par les acteurs et le secteur privé.

3.1.2. Programme 2. Développement de l'élevage

Objectif global

Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population en produits animaux et d'augmenter le volume et les recettes d'exportation

Objectifs spécifiques

- Accroître les niveaux de production animale en minimisant les coûts de production tout en adaptant les systèmes de production au contexte socio-économique.
- Assurer l'émergence des filières animales porteuses en vue d'accroître l'accès du pays aux devises.

Composantes

○ *Composante 1. Développement des filières d'élevage à cycle court*

Le développement des espèces à cycle court pour la production de viande vise à (i) permettre aux petits producteurs de développer ces spéculations dans leurs exploitations agricoles, (ii) garantir aux petits producteurs de disposer de ressources financières toute l'année, notamment pendant la période de soudure où les cultures végétales ne sont plus disponibles, (iii) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à la disponibilité endogène de la viande et des œufs dans les plats des petits producteurs.

Ainsi, il s'agira de :

- ❖ mieux adapter le mode d'élevage des animaux à cycle court (volailles, lapins, porcins, petits ruminants), des gibiers en captivité étroite et le mini élevage non conventionnel au contexte socio-économique pour accroître les niveaux de production de viande en réduisant les coûts de production ;
- ❖ accroître les niveaux de production des œufs ;
- ❖ développer la filière Œufs : passer de 11.835 tonnes en 2009 à 19.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduction facture importation, accroissement revenu, etc.)
- ❖ améliorer les niveaux de consommation des œufs ;
- ❖ dégager des excédents pour l'exportation.

○ *Composante 2. Développement des filières viande et lait*

En dehors des espèces animales à cycle court en cours de développement pour la fourniture sur le marché de la viande et de l'œuf ainsi que leurs produits transformés, la viande et le lait et les produits de leur transformation sont fournis essentiellement par les bovins et les petits ruminants et dans une certaine mesure les porcins.

En la matière, le Bénin vient d'initier le Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande (PAFILAV) avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ce projet couvre entièrement la période de mise en œuvre du Programme d'Investissement Agricole, soit du 1^{er} janvier 2010 à mi-juin 2015.

Le Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande vise à accroître la production et l'efficacité des filières de viande bovine, ovine, caprine, porcine et laitière bovine en délivrant des produits de qualité et en augmentant le revenu de leurs acteurs. Il s'agit de :

- ❖ Accroître la production carnée et laitière au Bénin ;
- ❖ Améliorer l'efficacité des filières viande et lait à livrer des produits de bonne qualité et compétitifs ;
- ❖ Améliorer les revenus des acteurs des filières lait et viande sans surcoût pour le consommateur ;
- ❖ Développer la filière Viande en passant de 66.439 tonnes en 2009 à 92.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduction facture importation, accroissement revenu, etc.) ;

- ❖ Assurer l'émergence des filières lait porteuses afin d'accroître l'accès du pays en devises ;
- ❖ Développer la filière Lait en passant de 106.254 tonnes en 2009 à 155.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduction facture importation, accroissement revenu, etc.) ;
- ❖ Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers l'utilisation des produits laitiers.

3.1.3. Programme 3. Développement de la pêche et de l'aquaculture

Objectif global

Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population en produits halieutiques et augmenter le volume et les recettes d'exportation.

Objectifs spécifiques

- Accroître les niveaux de production halieutiques en minimisant les coûts de production tout en adaptant les systèmes de production au contexte socio-économique.
- Assurer l'émergence des filières halieutiques porteuses en vue d'accroître l'accès du pays aux devises

Composantes

○ Composante 1. Développement de la filière poisson

Développer la filière Poissons en passant de 37.494 tonnes en 2008 et 39691 tonnes en 2009 à 50.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduction facture importation, accroissement revenu, etc.).

○ Composante 2. Développement de la filière crevettes

- Développer la filière Crevettes en passant de 700 tonnes en 2004 à 900 tonnes de crevettes exportées en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduction facture importation, accroissement revenu, etc.). Avec l'auto suspension des exportations des crevettes vers l'Union Européenne en 2004, d'importants efforts de mise aux normes se poursuivent et les usines à terre ne fonctionnent pas encore à leur plein rendement. Les exportations ne représentent jusque-là qu'une partie de la production totale de crevettes produites estimées à 3950 tonnes en 2009. Le développement de cette filière pourra se traduire par la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration des conditions de production notamment le désensablement des plans d'eau à travers des opérations de restauration des écosystèmes aquatiques en particulier celui du lac Ahémé sur base d'un plan de gestion environnementale et social efficient approprié.
- Harmoniser les conditions d'exploitation des produits des plans d'eau,
- Mener des actions de soutien aux filières émergentes (crabes, huitres, etc.).

3.1.4. Programme 4. Administration, gestion du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et prévention des risques alimentaires

Objectif global

L'objectif global de ce programme est de contribuer à l'amélioration des performances et de la gouvernance du secteur agricole.

Objectif spécifique

Améliorer l'environnement institutionnel, financier, juridique et politique de façon à créer les conditions requises pour rendre l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture attrayants et compétitifs.

Il s'agira d'apporter les appuis-accompagnements nécessaires à :

- a) l'augmentation des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau en articulation avec le pilier 1 du PDDAA ;
- b) le renforcement des infrastructures rurales et des capacités commerciales dans le sens du pilier 2 du PDDAA ;
- c) l'amélioration de l'approvisionnement alimentaire en corrélation avec la mise en œuvre du pilier 3 du PDDAA ;
- d) le renforcement de la recherche et de la diffusion de technologie agricoles conformément au pilier 4 du PDDAA.

Composantes

○ Composante 1. Amélioration de la productivité agricole

Il sera mis en œuvre des actions visant (i) le développement de technologies appropriées susceptibles d'accroître la productivité agricole, (ii) l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de diffusion/transfert de technologies, (iii) le renforcement des capacités des services d'appui aux producteurs, (iv) le renforcement des capacités de producteurs et de leurs organisations dans les domaines technique, organisationnel, managérial et de commercialisation.

➤ Développement des technologies

La recherche développement mettra en œuvre les principales actions suivantes :

- le développement de matériels génétiques performants des espèces végétales, animales et halieutiques,
- le développement de technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols,
- le développement de technologies de protection phytosanitaire et zoo sanitaire,
- le développement de technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques.

Elle devra s'occuper au total de :

- ❖ Mise au point de technologies appropriées ou de nouvelles technologies adaptées aux circonstances locales et aux défis climatiques et environnementaux actuels à travers la recherche fondamentale et la recherche-développement
- ❖ Production de semences de pré base et de base des différentes spéculations adaptées aux besoins des utilisateurs
- ❖ Mise en œuvre des protocoles et projets de recherche sur les filières cibles y compris celles de biotechnologie agricole et de bioénergie ;
- ❖ Elaboration des référentiels technico-économiques et des fiches sur les technologies à vulgariser
- ❖ Tests de performances des équipements agricoles de production, de transformation, d'irrigation et de mécanisation produits localement ou importés

➤ *Diffusion/transfert de technologies*

Appui conseil sur des thématiques spécialisées axées sur des questions diverses en fonction de la demande (*Conseil de gestion à l'exploitation agricole, Conseil concernant l'accès au marché, Conseil à l'organisation et à la planification locale, Conseil en sécurité alimentaire et nutritionnelle*).

➤ *Renforcement des capacités des services d'appui aux producteurs*

 Recherche

Le dispositif prévu pour l'appui aux programmes de recherches agricoles sera renforcé en partenariat avec les principaux acteurs du monde rural, (producteurs, transformateurs, entrepreneurs agricoles, etc.), en mobilisant davantage de ressources au profit des entités constitutives du système national de recherche agricole que sont l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), les entités universitaires nationales, les ONG à vocation de recherche ainsi que les Centres internationaux de recherche basés au Bénin (IITA, IPGRI, Africa Rice Center (ex ADRAO), ASECNA).

 Vulgarisation et conseil agricoles

Les activités de vulgarisation classiques bénéficieront de la complémentation des services d'appui conseil visant à former les producteurs, afin qu'ils puissent analyser eux-mêmes la situation de leurs exploitations, en vue de rechercher les voies et moyens pour en améliorer de façon durable la rentabilité économique. La vulgarisation sera fondée sur une approche intégrée tenant compte des éléments constitutifs de l'ensemble de l'exploitation du producteur et non pas des aspects strictement liés aux spéculations spécifiques.

 ONGs

La professionnalisation des ONG sera renforcée par des actions de formation et d'accompagnement appropriées afin de leur permettre de jouer leur rôle notamment en apportant leurs capacités et expériences aux OPA et aux communautés rurales à la base

➤ *Renforcement des capacités de producteurs et de leurs organisations*

Les principales actions de renforcement de capacité des acteurs sont :

- mettre en place un mécanisme de financement répondant aux exigences des systèmes de production ;
- mettre en place un mécanisme de financement répondant aux exigences des filières agricoles ;
- mettre en place un système fonctionnel de formation des acteurs de chaque filière agricole (évaluation des besoins en ressources humaines, formation de mise à niveau, élaboration et mise en œuvre de plans de formation, suivi accompagnement, etc.).

○ *Composante 2. Accès aux semences et autres intrants de qualité*

L'utilisation des semences de qualité adaptées aux contraintes climatiques, tant pour les cultures vivrières que pour les cultures industrielles ou d'exportation, les productions animales et halieutiques, constitue un enjeu important pour l'amélioration de la productivité agricole au Bénin.

Le Bénin s'est doté en décembre 2005 d'une politique nationale semencière dont la vision est de faire de la production des semences une filière performante, sécurisée et durable répondant au besoin de productivité et compétitivité de l'agriculture béninoise. Les dispositions pratiques de la production de semences de qualité sont amplement définies dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole.

Les options stratégiques retenues sont les suivantes :

- l'Etat garantit la qualité des semences au travers de la recherche agronomique et la production de semences de pré-base et de base par l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) et la Direction de l'Agriculture (DAGRI) dans les fermes semencières ;
- le secteur privé et les organisations paysannes, prennent en charge la multiplication et la commercialisation des semences, à travers des opérateurs spécialisés ;
- l'Etat se recentre sur ses fonctions de contrôle et de régulation par le biais de la certification des semences et de l'agrément des opérateurs spécialisés ;
- les capacités des différentes institutions concernées sont renforcées, notamment celles de la recherche agronomique, et celles des organisations de producteurs et spécialistes de la profession ;
- l'Etat facilite l'accès au financement aux opérateurs économiques, autant aux multiplicateurs et aux distributeurs de semences afin qu'ils puissent en assurer la disponibilité d'une part et d'autres parts aux producteurs afin qu'ils puissent accéder aux semences améliorées;
- l'Etat, les OPA et le secteur privé se concertent pour l'élaboration des plans de (i) production, (ii) détermination des prix des semences améliorées, (iii) organisation des circuits de distribution en fonction des différentes spéculations et des zones géographiques concernées ;
- le renforcement du centre d'insémination artificielle pour l'obtention d'animaux performants;
- le renforcement des fermes d'élevage pour la sélection des géniteurs et les croisements d'animaux en vue d'améliorer leurs performances zootechniques et l'encouragement

des fermes privées d'élevage pour la démultiplication des activités de production de semences animales et géniteurs de qualité ;

- la mise en place de fermes de production d'alevins, de juvéniles de crevettes et autres semences halieutiques ;
- la mise en place de mécanismes d'approvisionnement et de distribution d'alevins, de juvéniles de crevettes et autres semences halieutiques sont encore très peu développés. A l'étape actuelle, deux centres de sélection et de formation des acteurs opèrent dans la zone méridionale du Bénin, zone de pêche par excellence avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement et du Fonds International de Développement Agricole (FIDA). De même, (i) des fermes de production d'alevins performants seront mises en place en collaboration avec des pisciculteurs individuels et de leurs organisations dans les zones propices à la pisciculture et/ou celles disposant de plans d'eau à empoissonner ; et (ii) des fermes de production de juvéniles de crevette qui établiront une relation contractuelle avec les producteurs de crevettes seront également installées.

Les engrais et produits phytosanitaires chimiques utilisés sont caractérisés par la grande prédominance de produits destinés à la culture du coton.

La Centrale d'Achat des Engrais participe de concert avec les importateurs aux appels d'offres lancés par l'Etat. La responsabilité de la distribution reste entièrement au niveau des distributeurs privés. Quant aux intrants botaniques et organiques, ils sont peu utilisés par les producteurs.

Les orientations stratégiques ci-dessus décrites s'accompagneront des mesures spécifiques suivantes :

- l'appui aux structures de recherche pour la mise au point des spécifications techniques en termes de fertilisation, de traitements phytosanitaires, zoo sanitaires et même de conservation et de stockage, etc. ;
- la clarification du cadre réglementaire national en prenant pour base le cadre réglementaire sous-régional aux fins d'identification et de mise en œuvre de dispositions fiscales incitatives ;
- la mise à disposition de la nomenclature agréée aux plans national, sous régional, régional et international aux acteurs des filières d'approvisionnement d'intrants ;
- la professionnalisation des distributeurs à travers leur formation, leur certification et la structuration de leurs familles professionnelles ;
- l'évaluation des effets et impacts des intrants sur l'environnement ; et
- le développement et la mise œuvre de mesures d'atténuation des impacts et la promotion d'intrants biologiques.

○ *Composante 3. Infrastructures et équipements rurales*

Il s'agit de réaliser des investissements structurants à forte mobilisation de ressources financières devant permettre d'assurer la modernisation des structures de production, de transformation et de commercialisation. Ces investissements porteront sur :

- (i) aménagements hydro agricoles (bas-fonds, petits et moyens périmètres irrigués) ;

- (ii) infrastructures (stockage/conservations, pistes, ouvrages pastoraux, énergies) ;
- (iii) Infrastructures de mise en marché ;
- (iv) équipements de production agricoles appropriés ;
- (v) équipements de transformation de produits agricoles.

Les aménagements couplés à une mécanisation agricole appropriée et à la diffusion des techniques d'amélioration de la productivité et de conservation de la fertilité des sols permettra d'atteindre à l'horizon 2015 un volume de production de 1.900.000 tonnes de maïs, 395.000 tonnes de riz, 600.000 tonnes d'ananas, 400.000 tonnes de productions maraichères, 92.000 tonnes de viande et 50.000 tonnes de poisson. Le Bénin envisage de réaliser à l'horizon 2015, 5.000 hectares d'aménagements de bas-fonds et petits périmètres irrigués avec maîtrise totale d'eau et 50.000 hectares d'aménagements sommaires au profit des petits exploitants agricoles. Il est prévu également la construction de 1.000 km de pistes rurales pour faciliter l'accès aux périmètres aménagés et l'évacuation des productions.

○ *Composante 4. Développement des marchés agricoles*

Le Bénin dispose depuis 2004 d'une politique nationale de développement commercial qui ambitionne de fournir aux consommateurs béninois des produits nationaux de meilleure qualité et à moindre coût, et d'inverser la tendance déficitaire de la balance commerciale en accroissant les exportations agricoles et en substituant les produits nationaux aux importations.

L'un des enjeux de la politique commerciale est certainement la substitution aux importations massives à bas prix de certaines denrées alimentaires et la promotion des productions vivrières nationales. En effet, le Bénin dispose d'atouts considérables en matière de production vivrière. Les importations de produits alimentaires ont été facilitées par l'Etat, souvent pour répondre aux besoins des populations. L'atteinte du résultat stratégique d'accessibilité aux marchés appelle les quatre actions prioritaires suivantes : (i) le développement d'infrastructures adéquates, (ii) le renforcement du dispositif de contrôle de qualité, (iii) l'identification des opportunités d'affaires, (iv) le renforcement de la capacité des acteurs. Il importe de signaler que les questions de financement abordées dans la stratégie « accès au financement » contribuent de façon transversale à l'atteinte des résultats escomptés.

La politique nationale de développement du commerce au Bénin a retenu, entre autres, de promouvoir le développement des infrastructures de base et les installations marchandes collectives pour le stockage, la conservation et la mise en marché. Ceci porte sur les actions ci-après dans les domaines prioritaires suivants :

- les infrastructures de transport et de communication
- les infrastructures de stockage, conservation et commercialisation

Pour ce qui est du renforcement du dispositif de contrôle, celui-ci s'opère à travers :

- la mise en place d'un système efficace de contrôle des normes commerciales avec la création de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments avec en appui un Laboratoire Central de Sécurité Sanitaire des Aliments
- la vulgarisation des textes réglementaires en matière de commerce;
- l'appui à l'organisation et au fonctionnement des dispositifs de gestion et de prévention des crises alimentaires.

Les actions stratégiques se référant à l'identification des opportunités d'affaires portent sur:

- la dynamisation du système d'information sur les marchés
- la promotion des opportunités sur le marché national
- le développement des chaînes de valeur par filière agricole.

Conformément au Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole et Programme (PSRSA), les actions portant sur la mise en marché des produits agricoles tiendront grand compte des chaînes de valeurs.

○ **Composante 5. Prévention des risques**

Amélioration du dispositif d'alerte et de veille

L'amélioration du dispositif d'alerte et de veille à travers

- la mise en place et le fonctionnement d'un observatoire du suivi de l'offre vivrière,
- la mise en place et le fonctionnement d'un Observatoire des marchés, des prix et des flux,
- l'amélioration du système de diffusion des informations relatives à l'offre et aux prix des produits agricoles.

Prévention et gestion des crises alimentaires

La mise en place d'un système de prévention et de gestion des crises alimentaires par :

- l'évaluation de l'état de la vulnérabilité des villages et l'élaboration de cartes communales de sécurité alimentaire,
- l'élaboration de plans communaux de prévention et de gestion des crises,
- la constitution et la gestion de stocks de sécurité.

Evaluation de l'état de la vulnérabilité des villages et élaboration de cartes communales de sécurité alimentaire

- Edition des rapports monographiques agricoles de chaque village
- Etudes relatives à 77 Cartes Communales de sécurité alimentaire

Elaboration de plans communaux de prévention et de gestion des crises

- Rendre accessible aux populations, au Comité Villageois de la Prévention et de la Protection civile le calendrier des catastrophes cycliques probables (inondations, sécheresse) sur les sept (7) prochaines années au Bénin. C'est un outil de travail disponible à la Direction de la Prévention et de la Protection Civile.

- Renforcer progressivement les capacités d'intervention du Comité Villageois de la Prévention et de la Protection Civile en organisant une (1) fois par an leur formation sur

- les informations qui doivent être fournies très rapidement à la Mairie, au Préfet, etc. en situation d'urgence,
- l'organisation et la gestion de l'aide alimentaire.

Dans le cas spécifique de la constitution et gestion de stocks de sécurité, une série d'actions en cours seront intensifiées et porteront sur :

- Information par la radio, au cours des assemblées générales du village, des communautés locales et obtention de leur adhésion à la stratégie visant à constituer un stock villageois à double rôle marchand et de sécurité alimentaire en ce qui concerne les points ci-après :
 - le nombre de produits à collecter en rapport avec le régime alimentaire local
 - la quantité de produits en fonction des excédents annuels
 - le mode d'achat auprès des producteurs
 - l'acquisition d'un magasin approprié
 - l'acquisition à temps des produits de conservation des stocks
 - la durée du stockage
 - les modalités de déstockage au profit des ménages
 - les responsables villageois chargés de gérer le système
 - les modalités de vente aux commerçants et/ou à l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA).
- Explication une (1) fois par an en assemblée générale du village par le Comité Villageois de la Prévention et de la Protection civile des processus participatifs, des dispositifs, du fonctionnement du système d'approvisionnement alimentaire des ménages à partir :
 - des stocks vivriers des ménages, des commerçants,
 - des mécanismes gouvernementaux d'assistance en situation d'urgence
- Collecte et transmission au CeCPA (services déconcentrés du MAEP au niveau Commune) des informations sur l'évolution des stocks au niveau des groupements ou associations de producteurs impliqués :
- Echanges d'informations sur les marchés extérieurs (pays membres du Réseau des Systèmes d'Information sur les Marchés de la CEDEAO -RESIMAO) :
- Appui à la constitution et à la distribution par l'ONASA d'un stock national de sécurité suffisant pour faire face aux crises alimentaires à un prix social.
- Mise en vente par les responsables des associations villageoises des produits en stock aux ménages victimes.
- Distribution des aides alimentaires aux ménages victimes par le Comité Villageois Prévention et Protection Civile.
- Constitution d'un fonds villageois de sécurité alimentaire destiné à l'achat des produits vivriers et des produits de conservation des stocks chaque année.
- Construction au besoin d'un magasin villageois de capacité variable en fonction la quantité des excédents vivriers par village.
- Constitution d'un stock vivrier annuel au niveau village en début des récoltes dès que les conditions de conservation sont remplies (taux d'humidité des grains) sur préfinancement du Fonds villageois de sécurité alimentaire.

Renforcement du cadre politique de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

Il s'agira de renforcer la base politique et institutionnelle pour l'alimentation et la nutrition au Bénin en :

- dotant le Bénin d'une politique alimentaire et nutritionnelle,
- redynamisant le Comité National pour l'Alimentation et la Nutrition, ses démembrements et son secrétariat permanent (DANA)

Dispositif d'appui-conseil

L'appui-conseil aux populations dans le cadre des actions du PNSA va concerner au moins sept (7) services indispensables au développement du secteur agricole et rural. Ces services sont :

- le conseil à la gestion des exploitations familiales,
- le conseil technique agricole (production végétale, élevage ou pêche),
- le conseil à l'organisation,
- le conseil à la commercialisation des produits agricoles
- le conseil à l'identification des besoins et à la planification socio économique villageoise
- le conseil pour le financement des activités génératrices de revenus
- la Recherche-Développement qui interviendra en appui aux conseils énumérés plus haut.

La nécessité de créer une synergie entre les différents conseils et la complémentarité de certaines actions devant appuyer ces conseils ont conduit à proposer le regroupement des services de base en quatre conseils pour, d'une part réduire les coûts de prestations auprès communautés et d'autre part inciter le personnel à rechercher une amélioration de ses prestations par la formation et le perfectionnement. Ces conseils sont :

- le conseil à la gestion et au financement des exploitations familiales,
- le conseil technique agricole et à la commercialisation,
- le conseil à l'organisation et
- le conseil pour la planification socio économique villageoise et la Recherche – Développement.

Education et surveillance nutritionnelles

Dans le cadre de l'éducation et de la surveillance nutritionnelles, il est prévu d'encourager la mise en place d'un système performant d'Information, d'Education et de Communication en nutrition en vue d'améliorer les pratiques d'alimentation des groupes cibles, par :

- la mise en place d'un système de surveillance nutritionnelle,
- la promotion des jardins familiaux,
- la mise en œuvre d'un plan de communication nutritionnelle,
- l'appui à la réalisation d'études de référence relatives à la situation nutritionnelle.

Appui à la prise en charge des malnutris graves,

Dans le cadre du suivi de croissance des enfants, le Programme appuiera la prise en charge des malnutris graves à travers :

- l'organisation des visites à domicile pour des essais de pratiques alimentaires améliorées auprès des mères et collatéraux des enfants identifiés comme malnutris,
- la récupération des personnes malnutries et l'amélioration des pratiques alimentaires par la méthode de déviance positive,
- la prise en charge systématique des cas graves de malnutrition au niveau des centres de récupération nutritionnelle (CREN) ou autres structures spécialisées, la mise en place ou le renforcement selon le cas, d'un centre communal ou intercommunal de récupération nutritionnelle des personnes malnutries ne pouvant être prise en charge au niveau communautaire.

Aussi, les actions envisagées visent-t-elles à améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables des zones d'intervention. Il s'agit donc de:

- porter la consommation journalière en énergie à 3500 Kcal/ individu d'ici à l'an 2015 chez 30% des adultes des ménages des zones d'intervention ;
- réduire de 20 % la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans, ceux d'âge scolaire, les orphelins et enfants vulnérables des zones d'intervention d'ici à l'an 2015 ;
- améliorer le statut nutritionnel chez 30 % des adultes notamment les femmes en âge de procréer, les personnes âgées et celles infectées ou affectées par le VIH/SIDA des zones d'intervention d'ici à l'an 2015 ;
- Renforcer les dispositifs d'alerte précoce, de prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ;
- Renforcer le mécanisme d'évaluation, de suivi, de gestion et de réponses face aux chocs ;
- Assurer le filet social aux couches vulnérables ;
- Renforcer le dispositif institutionnel de coordination, de gestion et de préventions des crises alimentaires au niveau national, régional et communal ;
- Développer les actions visant à atténuer les effets des changements climatiques : variabilités climatiques, phénomènes climatiques extrêmes, changement climatique, etc.

○ **Composante 5. Amélioration de l'environnement institutionnel et gestion du secteur**

Cette composante vise à :

- ❖ Rendre favorable le climat des affaires à la promotion des filières agricoles ;
- ❖ Favoriser le développement et la diversification des filières agricoles par l'amélioration de la performance des différentes catégories d'acteurs publics et privés ;
- ❖ Mettre en place un système de production et de gestion d'informations utiles aux prises de décision et qui permet aux différentes catégories d'acteurs du secteur agricole d'assurer un pilotage efficace des actions ;
- ❖ Encourager l'installation d'entreprises agricoles à forte potentialité et répondant aux normes de qualité ;

- ❖ Renforcer le système d'information statistique de la production agricole ;
- ❖ Développer le partenariat public privé dans le respect des rôles et responsabilités des différentes catégories d'acteurs en fonction de leurs mandats et dans le respect des principes de subsidiarité.

Développement du partenariat Public-Privé et promotion des alliances privé - privé

Le développement du partenariat public-privé passe par la mise en place effective et le fonctionnement régulier des instances de concertation/collaboration entre les acteurs du secteur pour permettre des synergies et complémentarité d'actions nécessaires à la promotion de chaque filière.

A cet égard les actions prioritaires porteront sur :

- (i) L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement du Partenariat Public-Privé dans le secteur agricole ;
- (ii) L'amélioration des mécanismes de concertation des acteurs à travers la mise en place effective des organes prévus dans le cadre institutionnel de mise en œuvre du PSRSA/PNIA au sein desquels toutes les catégories d'acteurs du secteur agricole sont représentés ;
- (iii) Le renforcement de la contractualisation des relations entre acteurs publics et privés ;
- (iv) L'appui à la mise en place et au fonctionnement régulier des tables filières, instances inter professionnelles regroupant les différents acteurs de chaque filière et dotées de mécanismes de bonne gouvernance au niveau de chaque filière.
- (v) L'organisation des partenariats public-public d'une part et privé-privé d'autre part, préalables à l'institution de partenariat public- privé fort
- (vi) La capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques en matière de partenariat public privé et d'alliance privé - privé

Dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles dont des terres, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche renforcera sa collaboration avec le Ministère en charge de l'environnement et des Ressources forestières et avec le Ministère en charge de l'aménagement du territoire national.

Les actions envisagées pour les années à venir, conformément au contenu du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), porteront sur :

- l'extension des Plans Fonciers Ruraux (PFR) sur tout le territoire national ;
- la promotion de l'agro-sylvo-pastoralisme ;
- l'actualisation de la carte de fertilité des sols ;
- la restauration et la conservation des sols, des zones d'élevage et des pêcheries ;
- le développement et la mise en œuvre de mécanismes d'adaptation et d'atténuation des impacts des changements climatiques sur la production agricole ;

- la promotion des techniques culturelles adaptées aux nouvelles réalités climatiques et respectueuses de l'environnement.

3.2. Rappel de l'Etat des lieux sur les aspects politiques, réglementaires et institutionnels relatifs à la gestion durable des terres au Bénin

Le cadre politique, réglementaire et institutionnel du Bénin en matière de gestion durable des terres est aujourd'hui bien fourni par l'existence de multiples textes législatifs et réglementaire depuis l'avènement de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992. Les Conventions qui s'en sont suivies, ont profondément marqué les cadres politique, stratégique, législatif et réglementaire relatifs à la gestion des ressources naturelles, avec des répercussions sur la gestion durable des terres (GDT), aussi bien sur le plan général que sectoriel. Fort des dispositions de sa Constitution du 11 décembre 1990 qui précise en son article 11 que « Toute personne a droit à un Environnement sain, satisfaisant et durable et a droit de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'Environnement », le Bénin a souscrit à plusieurs conventions et accords internationaux, notamment les trois Conventions de Rio avec la promulgation des lois y afférentes :

Le point commun à ces trois conventions se trouve être "le Développement durable" objet de l'Accord conclu le 21 mars 1994, entre la République du Bénin et le Royaume des Pays-Bas.

Plus particulièrement en relation avec la GDT, il est à noter :

- la loi-cadre sur l'environnement qui exige dans son Article 21 que « l'affectation et l'aménagement du sol à des fins agricoles, industrielles, urbaines ou autres, ainsi que les travaux de recherche ou d'exploitation des ressources du sous-sol pouvant porter atteinte à l'environnement béninois donnent lieu à une étude d'impact préalable » ;
- la loi portant organisation des Communes qui attribue à ces dernières, des compétences claires en matière (i) d'affectation des sols ; (ii) d'infrastructures hydrauliques et aménagements hydro-agricoles ; et (iii) d'entretien des plantations et la protection des ressources naturelles ;
- la loi portant régime foncier rural en République du Bénin qui s'appuie sur le « Plan Foncier Rural-PFR » qui permet de sécuriser les terres en milieu rural en a) offrant une reconnaissance légale aux droits fonciers établis ou acquis selon la coutume (Certificat rural) ; b) construisant un dispositif communal de gestion foncière rurale ; c) assurant une sécurité foncière aux producteurs pour stimuler l'investissement dans la production et l'entretien de la fertilité des terres.

L'éventail de textes législatifs et réglementaires dont s'est doté le Bénin durant ces quinze dernières années devrait constituer des balises pour élaborer et mettre en œuvre des programmes et projets pouvant contribuer significativement à la gestion durable des terres, d'autant plus qu'elles orientent pour la plupart vers de nouvelles approches de gestion participative associant les populations. Toutefois, certains domaines restent à explorer davantage en raison des contraintes qui y persistent. Par exemple, les acteurs du sous-secteur élevage se demandent en quoi la Loi portant régime foncier rural et les outils comme le PFR et le Certificat foncier, auront amélioré la gestion des parcours de bétail et de la transhumance, d'autant plus que la Loi organique n° 87-031 du 21-9-1987 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la

transhumance, n'a pas encore connu la relecture nécessaire pour s'adapter aux réalités actuelles.

➤ **Place de la GDT dans les Politiques et stratégies sectorielles de développement**

Que se soit dans le secteur de l'environnement ou dans le secteur agricole, la place de la GDT est superficiellement perçue dans le dispositif stratégique existant.

Dans le domaine de l'environnement, les stratégies environnementales comme l'Agenda 21, le PAE, la politique forestière, le Programme d'Action National de Lutte Contre la désertification (PAN/LCD) et autres conventions ratifiées n'ont pas mis un accent tout particulier sur la GDT. Dans le **Plan stratégique du Ministère en charge de l'Environnement élaboré** en septembre 2001 sur la base des options déjà définies le PAE et l'Agenda 21 National, un seul domaine sur les cinq porteurs des objectifs stratégiques a mis en relief quelques aspects liés à la GDT en mentionnant "l'intégration de la dimension environnementale dans tout le processus de développement". La stratégie sectorielle actuelle repose essentiellement sur deux piliers à savoir :

- le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE 2) dont la composante « Appui aux initiatives de gestion locale de l'environnement » est destinée à prendre en charge les problèmes de fertilité des sols, de désertification, de régression des zones de pâturage, etc.,
- et le Programme National de Gestion durable des Ressources Naturelles (PNGDRN) qui vise l'élaboration de schéma directeur d'utilisation des sols, l'aménagement participatif et durable des forêts et aires protégées, etc.

3.2.1. Etat des lieux sur les technologies de GDT et leur niveau d'adoption

Plusieurs technologies de GDT sont expérimentées au Bénin pour assurer la régénération de la fertilité des sols. Parmi ces dernières, on peut citer par catégories :

- les technologies traditionnelles telles que la jachère,
- les technologies de fumure à base d'engrais chimique,
- les technologies de maintien de fertilité à base des légumineuses herbacées (Mucuna, Ashynomenae, Stylosanthes, etc.)
- les technologies agroforestières à base de légumineuse ligneuse (Acacia, Moringa, glyricidia, Anterololium etc.),
- les techniques de conservation de l'eau dans le sol (lutte anti érosive, labour en courbes de niveau, les pratiques GIRE autour des points d'eau, etc.),
- les technologies à base du compostage et d'utilisation du fumier,

L'analyse des taux d'**adoption** et d'application de ces différentes technologies a fait l'objet de travaux d'enquêtes du Projet RAMR. Sur l'ensemble des technologies proposées pour la gestion de la fertilité, on constate que celles suscitant plus d'intérêt pour les producteurs sont: (i) l'application de la fumure minérale; (ii) la préparation et l'utilisation du fumier; (iii) la fabrication et l'utilisation du compost ; (iv) la gestion des résidus de récolte; (v) l'assolement et la rotation des cultures; et (vi) la régénération par le mucuna.

Les technologies agroforestières sont en majorité préférées dans le Sud pour la production du bois que pour la fertilisation proprement dite, tandis que certaines essences ligneuses telles que le moringa et le glyricidia s'intègrent aux pratiques culturales des régions du Centre et du Nord pour leurs rôles dans l'alimentation du bétail (moringa) et leur adéquation pour la culture de l'igname (glyricidia). Toutefois les résultats d'adoption sont encore largement en dessous des niveaux escomptés.

Les techniques de **rotation à base de légumineuses** et de plantes fourragères ont été testées. L'intégration agriculture-élevage à travers ces différents essais ne mobilise pas les agriculteurs malgré des initiatives intéressantes de certains producteurs dans les régions du Nord principalement.

Les techniques culturales recommandant un **travail minimum du sol** intègrent certains systèmes de culture dans le Centre et le Nord alors que la pratique de non travail du sol et de semis direct sous couverture végétale (SCV) était connue auparavant. Par contre les techniques culturales et les dispositifs de **lutte antiérosive** vulgarisés n'ont pas connu un niveau d'adoption élevé.

En définitive de nombreuses initiatives et actions ont été développées au Bénin en matière de régénération de la fertilité des sols. **Toutefois, à l'analyse l'on se rend à l'évidence que la pertinence de l'ensemble de ces innovations par rapport aux préoccupations réelles des producteurs, n'est pas toujours établie.**

3.2.2. Etat des lieux sur les mécanismes actuels de financement de la GDT

Le Gouvernement du Bénin, avec l'appui des Partenaires techniques et financiers, a mis en œuvre plusieurs projets/programmes ayant des rapports directs ou indirects avec la GDT. En termes de financement, il faut reconnaître que c'est dans les secteurs de l'environnement et de l'agriculture que les actions les plus importantes touchant les questions de gestion durable des terres ont été mises en œuvre à travers des programmes d'investissements publics, aussi bien sur financement du budget national que sur des ressources extérieures.

Dans le secteur de l'environnement, plusieurs projets sont actuellement mis en œuvre par les différents programmes (PNGE et le PNGDRN) en rapport avec la GDT. Le financement de ces projets dépend en grande partie des partenaires techniques et financiers.

3.2.3. Formulation de la vision du CSI/GDT

Principaux enjeux et défis liés à la dégradation des terres

L'analyse de la situation actuelle de la gestion des terres fait apparaître ci-après les principaux enjeux auxquels le Cadre stratégique d'Investissement (CSI) du Bénin devra répondre dans les années à venir :

- ✓ Mise en place d'un environnement juridique, institutionnel et politique favorable à la promotion et aux investissements de la GDT ;
- ✓ Développement des modes de gestion des écosystèmes forestiers et des ressources en eau compatibles avec la GDT ;
- ✓ Maîtrise et adoption effective à la base des techniques et technologies GDT porteuses de valeur ajoutée.

Il en ressort de façon particulière la nécessité de :

- développer des liens étroits de partenariat entre les diverses catégories d'acteurs dont les rôles et actions influencent le niveau de dégradation des terres, notamment dans le partage et la gestion des connaissances sur les facteurs de succès ou d'échec des actions de gestion durable, les mesures novatrices possibles et la planification concertée des actions ;
- instaurer la veille stratégique portant sur la maîtrise des facteurs de dégradation et la construction de réponses innovatrices aux besoins de gestion durable des terres, en vue d'adapter en conséquence les stratégies d'accompagnement des acteurs ;
- être à l'affût des progrès technologiques et expériences réussies en matière de GDT et encourager les principaux acteurs à s'en servir en combinaison avec leurs connaissances endogènes pour améliorer leurs pratiques et leurs revenus ;
- identifier les sources de financement des investissements requis pour la mise en œuvre de la GDT et mettre en place des mécanismes efficaces de mobilisation des ressources nécessaires et de leur utilisation à bon escient ;
- s'adapter aux nouvelles responsabilités liées à la gestion des effets des changements climatiques et du déclin de la biodiversité, facteurs d'accentuation de la dégradation des terres.

Pour être en mesure de déployer une capacité de répondre efficacement aux enjeux ci-dessus, les défis majeurs à relever sont les suivants :

- pouvoir assurer la coordination efficace des activités des diverses structures et institutions impliquées directement ou indirectement dans la GDT, avec un ancrage institutionnel bien connu et accepté de tous, et des mécanismes clairs de pilotage de l'approche GDT ;
- réussir l'intégration harmonieuse de la gestion durable des terres comme une thématique transversale prioritaire dans les politiques macroéconomiques, dans les principaux processus de coopération et plans de développement, ainsi que sa prise en compte effective dans les allocations budgétaires ;
- garantir l'existence et le respect des textes appropriés permettant de disposer d'un cadre législatif et réglementaire sécurisant et incitatif pour la GDT ;
- assurer la qualité et la disponibilité des connaissances et ressources humaines requises pour la mise en œuvre efficace des stratégies GDT en réponse aux besoins nouveaux d'innovation dans toutes les sphères d'activités liées à l'utilisation durable de la ressource terre ;
- Engager les principaux acteurs dans des opérations de restauration des terres dégradées et de saine gestion des ressources foncières disponibles.

3.3. CADRE LOGIQUE DE PRESENTATION DES RESULTATS

OBJECTIF GLOBAL		INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES	
OG	Améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté.	- Taux de croissance du PIB agricole	INSAE	Engagement soutenu et effectif des donateurs du PDDAA par rapport au financement ; Hausse exagérée du prix des produits pétroliers	
		-Incidence de pauvreté.	INSAE, EMICOV,		
		-Taux d'accroissement des revenus moyens des ménages ruraux	Comptes nationaux (INSAE) Rapport d'études		
OBJECTIFS SPECIFIQUES		INDICATEURS	SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES	
OS1	Contribuer à la croissance et à la sécurité alimentaire à travers une production efficace, une gestion durable des exploitations et la sécurité sanitaire des aliments.	-Taux de couverture des besoins alimentaires et nutritionnels.	Enquêtes statistiques agricoles, Rapport d'étude	La cohabitation entre des stratégies de développement à long terme et les solutions temporaires de gestion d'une crise perdurent au-delà de la période de crise Absence de calamités naturelles	
		-Proportion des communes ayant un solde vivrier positif.	Rapport ONASA		Absence de calamités naturelles
		-Taux de couverture de l'importation des intrants agricoles et denrées agroalimentaires par l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires.	Rapport d'étude, INSAE, ABSSA		Absence de calamités naturelles
OS2	Assurer la compétitivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles.	-Contribution des principales filières agricoles au PIB agricole	Rapport d'étude, INSAE, ABSSA	Tendance baissière sur le marché internationale des cours des produits et denrées Agro alimentaires respect des engagements des partenaires techniques et	

				financiers
		-Niveau d'accroissement du volume des exportations agricoles	Rapport d'étude, INSAE, ABSSA	respect des engagements des partenaires techniques et financiers
RESULTATS ATTENDUS				
R1	Les niveaux de production des cultures se sont accrus tout en minimisant les coûts de production et en adaptant les systèmes de production au contexte socio-économique.			forte mutation des facteurs liés aux changements climatiques extrêmes
		Taux de diffusion des innovations liées aux productions végétale, animale et halieutique.	Rapport d'étude Rapport de Suivi-Evaluation	Non maîtrise à temps des facteurs biotiques nuisibles

		Taux d'accroissement des soldes de productions vivrière, animale et halieutique.	Rapport d'étude Rapport de Suivi-Evaluation	
		Taux de mécanisation des activités agricoles (production et transformation).	Rapport d'étude Rapport de Suivi-Evaluation	
		Proportion des superficies mécanisées respectant les critères environnementaux		
		Taux d'accroissement des rendements moyens des cultures prioritaires.	Rapport d'étude Rapport de Suivi-Evaluation	
		Proportion des producteurs utilisant les intrants chimiques selon les itinéraires et prescriptions	Rapport d'étude de l'ABSSA	

		techniques recommandées		
		Taux d'accroissement des superficies aménagées pour la production	Rapport d'étude Rapport de Suivi-Evaluation	
		Taux d'accroissement des infrastructures valorisées à des fins de production animale, végétale et halieutique.	Rapport d'étude Rapport de Suivi-Evaluation	
		Taux d'accroissement du volume de crédit adapté alloué aux bénéficiaires du secteur agricole.	Rapport d'étude Rapport de Suivi-Evaluation	
		Taux d'accroissement des infrastructures et équipements d'élevage et des industries animales.	Rapport d'étude Rapport de Suivi-Evaluation	
		Taux d'accroissement des infrastructures et équipements d'aquaculture	Rapport d'étude Rapport de Suivi-Evaluation	
		Taux d'accroissement des linéaires de pistes rurales de désenclavement construites.	Rapport d'étude, Rapport du Ministère des transports publics	
		-Taux de réduction des coûts des différentes productions	Rapport d'étude	

R2	L'accès du pays aux devises est amélioré grâce aux filières agricoles d'exportation	Volume des produits et denrées d'origine végétale, animale et halieutique respectant les normes de qualité	Rapport d'étude, Rapport d'activité de l'ABSSA	
		Le nombre de laboratoires de contrôle de qualité des produits et denrées agricoles d'origine végétale, animale et halieutique accrédité pour les principales filières.	Rapport d'étude de l'ABSSA	
		Taux d'accroissement des infrastructures valorisées pour le stockage, le séchage et le battage	Rapport d'étude de l'ABSSA	

		Taux d'accroissement des valeurs de produits végétaux, animaux et halieutiques exportés et de leurs dérivés.	Rapport d'étude de l'ABSSA	
		-Taux de contribution des produits agricoles à l'amélioration de la balance commerciale	Rapport d'étude de l'ABSSA	
R3	Environnement institutionnel, financier, juridique et politique est amélioré de façon à créer les conditions requises pour rendre l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture attrayants et compétitifs	Taux de couverture des besoins des acteurs et bénéficiaires du secteur agricole	Rapport d'enquêtes	Le non respect du partenariat public-privé comme principe cardinal de la promotion des filières agricoles
		Taux d'accroissement des investissements privés réalisés dans le secteur ;	Rapport d'enquêtes	Non respect des engagements pris par des PTF
		Taux d'accroissement des investissements publics réalisés dans le secteur agricole	Rapport d'enquêtes	
		Proportion des investissements privés dans le secteur agricole par rapport aux investissements publics dans le secteur agricole	Rapport d'enquêtes	

ACTIONS				
A1	Accroître les niveaux de productivité et de production des spéculations à travers un programme de Développement de l'Agriculture soutenu par des projets de développement de filières agricoles performantes :	-Taux d'accroissement des différentes productions - Taux d'accroissement des rendements	Rapport de performance, rapport d'étude	
A1.1	Développement de la filière Maïs : passer de 978.063 tonnes en 2008 à 1.900.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle,	-Niveau d'amélioration des rendements	Rapport de performance, rapport d'étude	
A1.2	Développement de la filière Riz : passer de 109.871 tonnes en 2008 à 395.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire, réduction des factures alimentaires, etc.)	Niveau d'amélioration des rendements	Rapport de performance, rapport d'étude	
A1.3	Développement de la filière Ananas : passer de 134.966 tonnes en 2008 à 600.000 tonnes en 2015 (Diversification, augmentation de valeur ajoutée, accroissement revenu, etc.)	Niveau d'amélioration des rendements	Rapport de performance, rapport d'étude	

A1.4	Développement de la filière Anacarde : passer de 99.000 tonnes en 2008 à 120.000 tonnes en 2015 (Diversification, augmentation de valeur ajoutée, accroissement revenu, maintien équilibre écologique, etc.)	Niveau d'amélioration des rendements	Rapport de performance, rapport d'étude	
A1.5	Développement de la filière Coton : passer de 210.604 tonnes en 2008 à 600.000 tonnes en 2015 (industries textile, trituration, etc.)	Niveau d'amélioration des rendements	Rapport de performance, rapport d'étude	
A1.6	Développement de la filière Palmier à huile : de 319.500 tonnes en 2008 à 505.000 tonnes (Sécurité alimentaire et nutritionnelle, agro-industrie, accroissement revenu, etc.)	Niveau d'amélioration des rendements	Rapport de performance, rapport d'étude	
A1.7	Développement de la filière Cultures maraîchères : passer de 325.519 tonnes en 2008 à 400.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle, agriculture urbaine et périurbaine, emploi, etc.)	Niveau d'amélioration des rendements	Rapport de performance, rapport d'étude	
A1.8	Développement de la filière Manioc : passer de 3.611.213 tonnes en 2008 à 8.500.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle, accroissement revenu, etc.)	Niveau d'amélioration des rendements	Rapport de performance, rapport d'étude	
A1.9	Action de soutien aux filières émergentes (Icmane, Karité, Niébé, Soja, Voandzou, Arachides, champignon, les fruits)	Niveau d'amélioration des rendements	Rapport de performance, rapport d'étude	
A2	Accroître les niveaux de productivité et de production des espèces animales à travers un programme de Développement de l'Élevage soutenu par des projets de développement de filières animales performantes :	Productivité de l'élevage	Rapport de performance, rapport d'étude	
A2.1	Développement de la filière Viande : passer de 56.366 tonnes en 2008 à 92.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduction facture importation, accroissement revenu, etc.)	Productivité de l'élevage	Rapport de performance, rapport d'étude	
A2.2	Développement de la filière Lait : passer de 94.790 tonnes en 2008 à 155.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduction facture importation, accroissement revenu, etc.)	Productivité de l'élevage	Rapport de performance, rapport d'étude	

A2.3	Développement de la filière Œufs : passer de 8405 tonnes en 2008 à 19.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduction facture importation, accroissement revenu, etc.)	Productivité de l'élevage	Rapport de performance, rapport d'étude	
A2.4	Action de soutien aux filières émergentes (aulacodes, lapins, achatines, etc.)	Productivité de l'élevage	Rapport de performance, rapport d'étude	
A.3	Accroître les niveaux de productivité et de production des espèces halieutiques à travers un programme de Développement de la Pêche et de l'aquaculture soutenu par des projets de développement de filières halieutiques performantes :	Productivité de la pêche et de l'aquaculture	Rapport de performance, rapport d'étude	
A3.1	Développement de la filière Poissons : passer de 37.494 tonnes en 2008 à 50.000 tonnes en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduction facture importation, accroissement revenu, etc.)	Productivité de la pêche et de l'aquaculture	Rapport de performance, rapport d'étude	
A3.2	Développement de la filière Crevettes : passer de 700 tonnes en 2008 à 900 tonnes de crevettes exportées en 2015 (sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduction facture importation, accroissement revenu, etc.)	Productivité de la pêche et de l'aquaculture	Rapport de performance, rapport d'étude	
A3.3	Action de soutien aux filières émergentes (crabes, huitres, etc.)	Productivité de la pêche et de l'aquaculture	Rapport de performance, rapport d'étude	
A4	Améliorer l'accès au marché des produits et denrées agricoles	- Taux d'accroissement des recettes d'exportation de produits agricoles - Taux de couverture de la demande intérieure	Rapport d'étude de l'ABSSA	
A4.1	mise en place d'un dispositif de collecte et de diffusion des informations sur les marchés	Fonctionnement du SIM	Rapport de performance, rapport d'étude	
A4.2	amélioration du système de contrôle et de l'assurance qualité des produits pour garantir un meilleur respect des exigences du marché	Fonctionnement des marchés	Rapport d'étude de l'ABSSA	
A4.3	Mise aux normes des produits et denrées agricoles	Existence de normes	Rapport d'étude de l'ABSSA	
A5	Mettre en place un système de production et de gestion d'informations utiles aux prises de décision et qui permet aux différentes catégories d'acteurs du secteur agricole d'assurer un pilotage efficace des actions	- Pourcentage de structures des acteurs du secteur utilisant des outils de gestion performants et adaptés	Rapport de performance, rapport d'étude	
		- Des informations fiables et désagrégées par genre; par sous-secteur et par domaine d'intervention sont générées et diffusées régulièrement	Rapport de performance, rapport d'étude	

A6	L'administration publique assume efficacement sa mission et rend des services de qualité dans le secteur agricole	- Taux de satisfaction des acteurs non étatiques	Enquête, Rapport d'étude de l'ABSSA	
A7	Développer le partenariat public privé dans le respect des rôles et responsabilités des différentes catégories d'acteurs en fonction de leurs mandats et dans le respect des principes de subsidiarité	- Niveau de fonctionnalité du cadre institutionnel de mise en œuvre du PSRSA/PNIA	Rapport de performance, rapport d'étude	
		- nombre de filières prioritaires dotés de tables filières fonctionnelles - Nombre de filières dotées d'organisations faïtières	Rapport de performance, rapport d'étude	
		-Taux de contractualisation des services publics avec les opérateurs privés	Rapport de performance, rapport d'étude	
		-Taux d'exécution des accords de partenariat public-privé	Rapport de performance, rapport d'étude	
A8	Rendre favorable le climat des affaires à la promotion des filières agricoles	-Taux d'accroissement des investissements privés dans le secteur agricole	Rapport de performance, rapport d'étude	
		-Taux d'accroissement des entreprises agro-industrielles	Rapport de performance, rapport d'étude	
		-Taux d'accroissement des recettes d'exportations agricoles	Rapport de performance, rapport d'étude	
A9	Favoriser le développement et la diversification des filières agricoles par l'amélioration de la performance des différentes catégories d'acteurs publics et privés	-Taux de satisfaction des besoins en formation des personnels des structures publiques et privées du secteur agricole	Rapport de performance, rapport d'étude	
		-Taux de satisfaction des besoins en matériels et équipements des structures publiques et privées du secteur agricole	Rapport de performance, rapport d'étude	
		- Contributions des filières au PIB agricole	Rapport de performance, rapport d'étude	
		-Nombre de filières structurées	Rapport de performance, rapport d'étude	

Le cadre logique sera amélioré dès la mise en œuvre du PIA. De même, dès la première année de sa mise en œuvre, il sera affiné à partir des besoins en planification exprimés des structures décentralisées que sont les Communes et leur agrégation se réalisera d'abord au niveau des régions avant que sa finalisation n'ait lieu au niveau national.

Une première évaluation chiffrée des actions ci-dessus énumérées s'élève à un montant global de mille huit cent huit (1808) milliards de FCFA sur la période 2009 – 2015 conformément aux objectifs du PSRSA.

Le PNIA, dans cette phase initiale se base sur les actions prioritaires dont les contenus se déclinent comme ci-après.

4. LE PLAN D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

4.1. Objectifs du PIA

Le Plan d'Investissement Agricole du Bénin est un programme d'urgence émanant du Plan d'actions qui est une traduction en programmes chiffrés du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). L'objectif global du Plan est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté. Cet objectif global est décliné en deux objectifs spécifiques qui sont :

- Contribuer à la croissance et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers une production efficace, une gestion durable des exploitations et à la sécurité sanitaire des aliments. Les résultats attendus sont de réduire de 33% à 15% la proportion de la population béninoise souffrant de la faim et de malnutrition à l'horizon 2015 en conformité avec l'objectif de réduction de pauvreté des OMD et de réaliser une croissance agricole annuelle d'au moins 6%.
- Assurer la compétitivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles. Il s'agira en termes de résultat d'augmenter de 50% d'ici à 2015 le volume des exportations de produits agricoles ;

4.2. Justification des priorités

Le Bénin a opté pour une mise en œuvre cohérente et dynamique de son PNIA. Il s'agit dès le départ, de mettre, un accent particulier sur les investissements structurants susceptibles, en tant que leviers forts de développement agricole de créer les conditions favorables pouvant permettre de relever durablement les défis de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de lutte contre la pauvreté et de croissance économique.

De ce fait, le PSRSA a retenu la promotion des filières agricoles comme l'axe majeur autour duquel seront développées les actions devant rendre performant le secteur agricole. Aussi, cette promotion de filières repose-t-elle sur la démarche "chaîne des valeurs ajoutées (CVA)" qui prend en compte tous les maillons de la production, de la transformation, de la conservation et de la mise en marché et procède du renforcement des liens d'affaires entre les différents acteurs (producteurs primaires, fournisseurs d'intrants, transformateurs,

équipementiers, commerçants/exportateurs, prestataires de services, etc.).

Tenant compte des limites des Ressources disponibles, des possibilités d'obtention des résultats à court terme et des orientations de développement du Gouvernement, il est important de retenir des filières leviers ayant des coûts d'opportunité et avantages comparatifs élevés pour le démarrage du PSRSA. Sur cette base, et partant de l'option de promotion de treize filières agricoles retenue dans le PSRSA, il est identifié celles qui contribuent non seulement à l'atteinte des deux objectifs spécifiques du PSRSA, mais aussi qui ont un effet d'entraînement sur d'autres filières. Les critères utilisés à cet effet sont au nombre de cinq :

- la contribution de la filière à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la contribution de la filière à l'amélioration de la croissance économique ;
- la contribution de la filière à l'amélioration des revenus des ménages ;
- le degré d'intégration de la filière dans la structure de l'économie béninoise;
- le développement équilibré et durable des régions.

Au total, le choix est porté sur les filières prioritaires ci-après :

- Maïs, volaille (viande et œufs). Ces spéculations permettent d'atteindre le plus grand nombre de ménages pauvres, de maintenir le cap de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Riz : permet de réduire la facture alimentaire et de favoriser la rentrée des devises
- Poisson/crevettes, cultures maraîchères : Ils contribuent à l'amélioration de la qualité alimentaire et nutritionnelle des populations tout en réduisant la facture alimentaire ;
- Ananas ; culture qui favorise l'accès aux devises ;

5. EVALUATION DES COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

5.1. Hypothèses de base pour l'évaluation des coûts par axe

Axe 1 : Aménagement hydro-agricole	
	Aménagement avec maîtrise totale de l'eau pour la riziculture : 5 000 hectares
	Aménagement pour la petite irrigation (maraîchage, ananas etc.) : 1 500 hectares
	Etude d'impact environnemental
Aménagement pour aquaculture	
	Aménagement d'étangs piscicoles : 1600 étangs
	Aménagement d'enclos piscicoles : 2190 enclos
	Construction de centre d'alevinage : 6 centres
axe 2 : Intrants	
	Mise en place d'un crédit de campagne pour l'accès des producteurs aux intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires, aliments de poissons)
	Quantité d'engrais est équivalente à 0,2% de la production de chaque spéculation
axe 3 : Recherche	

	Construction de laboratoire
	Sélection variétale
	Etablissement de formules d'engrais spécifiques
	Normalisation des équipements de transformation
axe 4 : Facilitation de l'accès aux marchés	
	Appui à l'Autorité Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
	Appui au développement d'industries de provenderie
	Laboratoire de contrôle de la sécurité des aliments
	Organisation de foires et des salons
	Mise aux normes des productions
axe 5 : Mécanisation	
	Appui à l'installation des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)
	Appui à l'installation de PME en agro-industrie
	Installation des ateliers de maintenance d'équipements agricoles
axe 6 : Formation, information, vulgarisation, appui-conseil	
	Renforcement de capacités des producteurs de leurs organisations et de l'encadrement
	Mise en place d'un système de production et de gestion des informations

5.2. Evaluation financière des priorités du PIA –BENIN

Domaines d'intervention	Actions	Coût en millions CFA (2010-2015)
Production de maïs		
	Aménagements sommaires sur 50 000 ha	50 000
	Production de semences de pré-base et de base et de semences certifiées	7 800
	Mise en place d'engrais et produits phytosanitaires	34 185
TOTAL 1 (millions de FCFA)		91 985
Production de riz		
	Aménagements hydro agricoles de 5000 ha avec maîtrise totale d'eau	112 500
	Production de Semences	5 500
	Mise en place d'engrais et produits phytosanitaires	4 257
TOTAL 2 (millions de FCFA)		122 257
Production d'ananas		
	Equipement pour la petite irrigation de 500 ha	5 000
	Production de rejets	5 700
	Mise en place d'engrais	5 140
	Mise en place de produits phytosanitaires	4 862
TOTAL 3 (millions de FCFA)		20 702

		-
Production de Cultures maraîchères		
	Aménagement pour la petite irrigation sur 1500 ha	11 250
	Equipement pour la petite irrigation de 1500 ha	2 025
	Production de semences	541
	Mise en place d'engrais	6 330
	Mise en place de produits phytosanitaires	0
TOTAL 4 (millions de FCFA)		20 146
Production de volaille		
	Réalisation d'équipements et infrastructures	1 000
	Organisation de campagne de vaccination	287
	Appui au développement d'industrie de provenderie	1 500
	Appui au renforcement des capacités de suivi sanitaire	600
TOTAL 5 (millions de FCFA)		3387
Aquaculture		
	Construction d'étangs piscicoles	1 200
	Construction d'enclos	5 404
	Aménagement d'embouchures lagunaires	4 000
	Dragage des plans d'eau	2 000
	Construction de centre d'alevinage	720
TOTAL 6 (millions de FCFA)		13 324

Aménagement		
	Etudes des aménagements hydro-agricoles	
	Réalisation des aménagements hydro-agricoles adaptés aux changements climatiques et définition des mécanismes de leur gestion durable	
	Inventaires, caractérisation du potentiel hydro-agricole	
	Construction/réhabilitation des ouvrages de retenues d'eau	
	Réalisation d'étude d'impact environnemental et mise en œuvre du plan de gestion environnementale	
Recherche		83 848
	Renforcement des capacités des structures de recherche agricole et de conseil agricole	
	Mise au point et vulgarisation des variétés plus performantes et adaptées	
	Construction d'un centre pilote de recherche-développement et de formation en aquaculture/pisciculture	
Formation, Vulgarisation		29 000
	Formation des pépiniéristes, des multiplicateurs de rejets et de semences	
	Vulgarisation de semences certifiées et de techniques culturales appropriées	
Mécanisation		90 000
	Appui à l'installation des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)	
	Appui à l'installation de PME en agro-industrie	
	Installation des ateliers de maintenance d'équipements agricoles	
Accès aux marchés		10 500

	Renforcement du système d'information sur les marchés, les flux et les prix des produits agricoles	
	Renforcement de capacité des acteurs en matière de négociation et de mise en marché des produits agricoles et sur la démarche marketing	
	Réalisation d'infrastructures et mise en place d'équipements appropriés de stockage, de transformation et de conservation de produits agricoles	
	Renforcement des capacités de l'autorité compétente en matière d'assurance qualité	
	Réalisation d'embarcadères et extension des bases obligatoires de contrôle et plateformes de transfert pour les produits halieutiques	
	Réalisation et entretien de voies secondaires et des pistes rurales	
Suivi-Evaluation		2 500
Gestion du secteur		3 600
TOTAL 7 (millions FCFA)		219 448
TOTAL GENERAL (en millions de FCFA)		491 249

5.3. Répartition des coûts des priorités du PIA –BENIN

Années	TOTAL	Ressources publiques mobilisées (en million FCFA)		Contribution du secteur privé marchand (en million FCFA)	Contribution des producteurs et de leurs organisations (en millions FCFA)	Financement recherché (en million FCFA)
		Intérieures	Extérieures			
I. Programme Développement de l'Agriculture						
1.1. Maïs (Ha)	6 331 033					
Aménagements sommaires sur 50 000 ha	50 000	3500	1800	300	1000	43400
Semences accessibles	7 800	900	0	300	500	6100
Engrais et produits phytosanitaires	34 185	1200	2000	2400	6000	22585
Total 1.1 (millions de FCFA)	91 985	5 600	3 800	3 000	7 500	72 085
1.2. Riz (Ha)	394 145					
Aménagements hydro agricoles de 5000 ha avec maîtrise totale d'eau	112 500	8 000	5 500	1 800	12 000	85200
Semences accessibles	5 500	600	800	150	1000	2950
Engrais et produits phytosanitaires	4 257	600	750	150	875	1882
Total 1.2 (millions de FCFA)	122 257	9 200	7 050	2 100	13 875	90 032
1.3. Ananas (Ha)	43 269					
Equipement pour la petite irrigation de 500 ha	5 000	500	0	0	1000	3500
Semences accessibles	5 700	900	0	0	1500	3300
Engrais accessibles	5 140	1200	0	0	1000	2940
Produits phytosanitaires	4 862	600	0	0	1200	3062
Total 1.3 (millions de FCFA)	20 702	3 200	0	0	4 700	12 802

	-					
1.4. Cultures maraîchères (Ha)	450 503					
Aménagement pour la petite irrigation sur 1500 ha	11 250	900	0	1200	2400	6750
Equipement pour la petite irrigation de 1500 ha	2 025	150	300	0	450	1125
Semences accessibles	541	30	48	30	60	373
Engrais accessibles	6 330	300	450	0	1200	4380
Produits phytosanitaires	0	0	0	0	0	0
Total 1.4 (millions de FCFA)	20 146	1 380	798	1 230	4 110	12 628
TOTAL I (millions de FCFA)	255 090	19 380	11 648	6 330	30 185	187 547
II. Programme Développement de l'Élevage						
Volaille (Tonnes)	74 409					
Equipements et infrastructures	1 000	100	0	0	250	650
Organisation de campagne de vaccination	287	0	0	0	0	287
Appui au développement d'industrie de provenderie	1 500	200	0	300	0	1000
Appui aux renforcements des capacités de suivi sanitaire	600	150	0	0	0	450
TOTAL II (millions de FCFA)	3 387	450	0	300	250	2 387
III. Programme Développement de la Pêche et de l'Aquaculture						
Aquaculture	336 848					
Construction d'étangs piscicoles	1 200	100	200	0	150	750
Construction d'enclos	5 404	300	800	0	450	3854
Aménagement d'embouchures lagunaires	4 000	300	400	0	150	3150
Dragage des plans d'eau	2 000	300	0	0	0	1700
Construction de centre d'alevinage	720	150	0	0	0	570
TOTAL III (millions de FCFA)	13 324	1 150	1 400	0	750	10 024

IV. Programme Administration, gestion du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et prévention des risques alimentaires						
4.1 Recherche	83 848	9 950	8 400	2 100	3 000	60 398
4.2 Formation, Vulgarisation	29 000	5 400	3 250	900	1 050	18 400
4.3 Mécanisation	90 000	12 000	0	0	15 000	63 000
4.4 Information accès aux marchés	10 500	900	600	1 200	0	7 800
4.5 Suivi-Evaluation	2 500	600	400	0	0	1 500
4.6 Gestion du secteur	3 600	750	600	0	0	2 250
TOTAL IV (millions FCFA)	219 448	29 600	13 250	4 200	19 050	153 348
TOTAL GENERAL (en millions de FCFA)	491 249	50 580	26 298	10 830	50 235	353 306
Pourcentage par rapport au coût total du PIA		<i>10,3</i>	<i>5,4</i>	<i>2,2</i>	<i>10,2</i>	<i>71,9</i>

Le gap de 353,306 milliards de F CFA est recherché auprès de diverses sources de financement multilatérales ou bilatérales voire intérieures.

Dans le PNIA, la contribution attendue des différents acteurs par rapport au besoin de financement estimé à environ 1808 milliards de FCFA sur la période 2009-2015, est de 25% pour l'Etat, 35% pour les PTF, 30% pour le secteur privé et 10% pour les ménages. Cette contribution est seulement d'environ 12% dans le PIA pour les acteurs que sont le secteur privé et les Organisations Paysannes. Ce faible taux est dû au fait que certains axes stratégiques comme accès aux connaissances et accès au financement pour lesquels cette catégorie est beaucoup sollicitée ne sont pas essentiellement pris en compte ici. De plus, les aménagements qui représentent une forte proportion dans le financement du PIA (environ 40%) relèvent du domaine de l'Etat.

Les interventions prévues dans la mise en œuvre du PIA dans les trois sous sectoriels concourent à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, essentiellement les couches vulnérables que sont les femmes et les jeunes. Les évaluations sus mentionnées ne prennent pas en compte les aspects liés au mécanisme de prévention et de gestion de crise qui sont prises en compte dans d'autres budgets. Il en est de même pour les questions relatives au mécanisme d'accès aux marchés et d'autres aspects transversaux de mise en œuvre du PNIA en général et du PIA en particulier.

6. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

6.1 Impact économique du PIA

Au regard des résultats de simulations économiques réalisés par l'IFPRI, le PIA permettra au secteur agricole d'impulser une croissance économique d'au moins 6 pourcent par an conformément aux objectifs définis dans le PDDAA.

En effet, les objectifs sous-sectoriels qui y sont définis vont induire un taux de croissance moyen de 8,9 pourcent du PIB global et de 14,3 pourcent du PIB agricole. Le PIB per capita augmentera de 5,7 pourcent. La réduction du taux de pauvreté serait de l'ordre de 63 pourcent et le nombre absolu de pauvres diminuerait considérablement. Par conséquent, le PIA permettra au Bénin de réduire la pauvreté et par ricochet l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015.

Le PIA met l'accent sur la croissance agricole accélérée qui s'inscrit dans la stratégie de réduction de pauvreté. Son impact sur la sécurité alimentaire sera très positif étant donné qu'il entrainera un accroissement sensible de la production du riz, du maïs, de l'ananas de la volaille et des cultures maraichères, et une augmentation des revenus aux différents acteurs des filières promues.

La mise en œuvre du PIA se traduira par une amélioration des finances publiques. Celle-ci sera essentiellement consécutive d'une part, à l'économie en devises sur la réduction des importations du riz, du poisson et de la viande de volaille et d'autre part, à l'augmentation des recettes d'exportation de l'ananas.

Par ailleurs, le PIA créera le cadre de développement des filières, ce qui va contribuer à l'absorption du chômage, à l'augmentation du pouvoir d'achat des exploitants et partant, à

l'amélioration de la marge brute agricole et des niveaux de revenus des producteurs et transformateurs.

L'ambition exprimée à travers ses performances s'explique par la capacité des acteurs à mettre ensemble leurs efforts pour la mise en œuvre du PIA. En particulier, la mise en œuvre diligente et efficiente des axes stratégiques exprimés dans le plan est un gage certain pour l'atteinte desdits objectifs à l'horizon 2015 qui est l'horizon temporel des OMD. Quelques performances de productions obtenues ces dernières années avec des programmes particuliers notamment pour le maïs et le riz nous indiquent la capacité des acteurs du secteur à atteindre les objectifs fixés.

Toutefois, le Bénin est conscient qu'à l'évaluation des OMD, et dans la mesure où les résultats prévus ne seront pas atteints dans les proportions requises, une deuxième phase du PIA 2016-2020 pourrait permettre l'atteinte des objectifs de croissance planifiés.

6.2 Bénéfices directs

Les résultats attendus de la mise en œuvre du PIA seront principalement de deux ordres, un accroissement sensible de la production d'une part, et l'organisation durable des filières d'autre part.

En effet, à travers la mise en œuvre du PIA, la production céréalière (maïs et riz) devrait augmenter progressivement en moyenne de 150.000 tonnes par an, pour atteindre 2.285.000 tonnes en 2015. La valeur ajoutée et les emplois vont s'accroître sensiblement.

Le tableau ci-après présente l'évolution des contributions en 2015 des filières identifiées pour bénéficier des efforts et actions prioritaires du présent plan.

Tableau : Contribution des filières au PIB

No	Filière	Accroissement planifié de la production (en %)	Contribution au PIB en 2008 (en %)	Contribution attendue au PIB en 2015 (en %)
1.	Ananas	340	0,9	2,4
2.	Cultures maraichères	31	4,4	3,6 ⁹
3.	Maïs	84	6,5	7,6
4.	Œufs	185	0,7	1,3
5.	Poissons et crevettes	59	4,2	4,1
6.	Riz	288	0,6	1,5

Source : Etude Gérold 2010

Les actions à développer vont se traduire par une augmentation significative des productions au niveau des différentes filières.

Le souci de protection des ressources naturelles et la restitution d'éléments fertilisants garantiront la durabilité de cet accroissement de production au niveau de ces filières.

Au demeurant, la hausse de la production agricole induite par le PIA produira des effets d'entraînement au niveau des autres secteurs de l'économie, notamment les industries, le transport, le commerce et les autres services du fait des interrelations.

⁹ Cette régression n'est pas synonyme de contre performance au sein de cette filière.

De manière spécifique, la performance du taux de croissance économique du secteur attendue a pour conséquence immédiate la réduction de la pauvreté de l'ordre de 63%, donnée conforme aux attentes des OMD pour ce critère. La réduction du taux de pauvreté a pour impact immédiat l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment rurales.

7. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du PIA procède d'une démarche qui s'inscrit dans la durée et qui se fonde sur des actions structurantes et d'instruments institutionnels, de pilotage et de financement.

Elle se fera par une approche participative et inclusive de tous les acteurs du secteur agricole dans une logique de partenariat public privé.

La mise en œuvre des stratégies opérationnelles, du plan d'action et du budget-programme qui en découlera, est fortement liée au contexte institutionnel. Afin de s'assurer d'une cohérence d'ensemble et d'une synergie d'intervention, le champ d'action de chaque famille d'acteurs est précisé. A ce sujet, cinq principes directeurs sont identifiés pour garantir la mise en œuvre harmonieuse du PIA. Il s'agit de :

- La participation et responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat ;
- Le renforcement des capacités des acteurs et mise à leur disposition des ressources requises ;
- La répartition claire des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs ;
- Le partenariat public-privé pour le développement agricole ;
- Le recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes.

Le PIA veille ainsi à la constitution de partenariats pour l'effectivité des priorités d'investissement dans ses programmes. La supervision et la coordination se feront conformément aux dispositions du cadre institutionnel du PIA en cours de définition.

8. SYNERGIE ENTRE LES PROGRAMMES

Le Bénin est engagé dans divers processus visant à élaborer et construire de nouveaux mécanismes et instruments pour la mise en œuvre du PDDAA qui comporte quatre (04) piliers : Pilier I (Augmentation des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau); Pilier II (Amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché); Pilier III (Accroissement des disponibilités alimentaires et la réduction de la faim), Pilier IV (Recherche, diffusion et adoption de technologies agricoles).

Le Programme d'Investissement (PIA) du Bénin dans ses objectifs et dans ses priorités, est élaboré en adéquation avec les piliers du PDDAA et les thématiques prises en compte par le PIA.

Le PIA du Bénin est structuré en quatre (04) programmes que sont :

1. Programme « Développement de l'agriculture »
2. Programme « Développement de l'élevage »
3. Programme « Développement de la pêche et de l'aquaculture »
4. Programme « Administration et gestion du secteur agricole »

Chacun de ses programmes est soutenu par des projets élaborés selon l'approche-filière. Le contenu des projets est décliné suivant des composantes, lesquelles sont en adéquation avec

les axes stratégiques qui sous tendent le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA).

Les trois (03) premiers programmes visent le développement équilibré des sous-secteurs agriculture, élevage et pêche afin de relever les défis de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la sécurité sanitaire des aliments de croissance économique et de combattre la faim et la pauvreté en milieu rural. Des mesures permettent aux agriculteurs de mieux s'adapter aux changements climatiques pour une plus grande valorisation des ressources agricoles (gestion de la fertilité des terres, maîtrise de l'eau, biodiversité,...). Ces programmes traitent également des volets spécifiques liés à l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché et la protection de la santé des consommateurs. Il s'y ajoute l'appui-accompagnement pour l'acquisition des équipements modernes de stockage, de conservation et de transformation.

Le 4ème programme notamment le programme « Administration et gestion du secteur » prend en compte d'une part, les questions de recherche, de diffusion et d'adoption des technologies agricoles, de sécurisation du foncier rural et d'autre part, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités de tous les acteurs engagés dans le développement du secteur agricole.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre favorise et renforce le dialogue entre acteurs clés signataires du pacte, aux niveaux micro, méso et macro et permet de capitaliser les investissements privés (plans d'affaire, de mise à niveau) comme publics, dans une approche de « partenariat public privé ».

9- IMPLICATION POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les engagements pris par le Gouvernement du Bénin et les autres signataires du pacte pour mettre en œuvre les dispositions découlant de sa signature ont donné lieu à la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique, lesquels assurent déjà la mise en œuvre de la feuille de route pour la finalisation du PIA.

La signature du pacte engendre une implication pour les politiques publiques notamment l'engagement du Bénin en concordance avec le PDDAA à (i) réaliser un taux de croissance annuel d'au moins 6% dans le secteur agricole et (ii) allouer au moins 10% du budget national au secteur conformément à l'engagement de Maputo.

Par ailleurs, la mise en œuvre de PIA Bénin va contribuer aux efforts des acteurs du secteur agricole dans : (i) l'identification des options stratégiques et des sources de croissance réductrices de pauvreté dans le secteur agricole à l'horizon 2015; (ii) la définition d'un cadre cohérent à long terme pour orienter la planification et la mise en œuvre des programmes PNIA actuels et futurs ; et (iii) le développement des systèmes performants existants et l'élaboration de nouveaux systèmes d'analyse stratégique et d'appui au renforcement des capacités de tous les acteurs, en vue de l'instauration de la bonne gouvernance dans la gestion du secteur agricole.

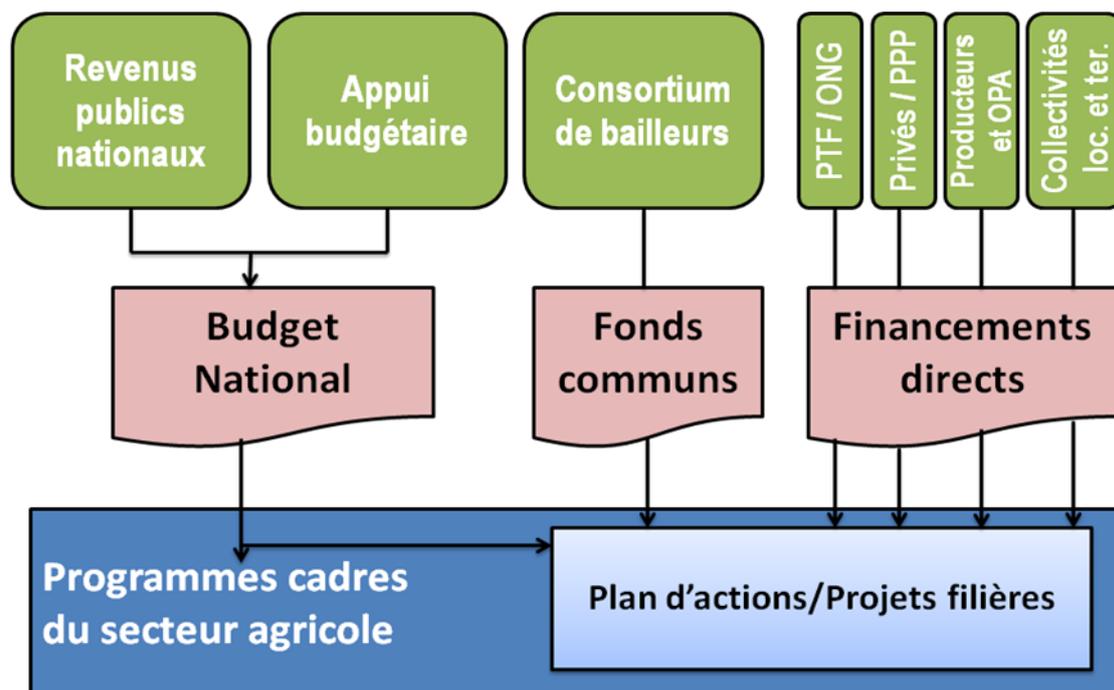
Le Gouvernement dans le cadre du PIA travaillera pour le renforcement des capacités des acteurs afin qu'ils puissent remplir leurs mandats respectifs. Ce renforcement couvrira les besoins en ressources humaines, matérielles et financières. Les partenaires au développement fourniront l'assistance technique et financière nécessaire y afférente.

Les appuis aux programmes cadres du secteur agricole peuvent adopter différentes modalités de financement :

- Les fonds propres de l'État sur base des revenus publics nationaux.

- L'appui budgétaire, qui peut être général ou ciblé au secteur. L'appui budgétaire est géré de la même manière que les fonds propres.
- Un financement commun d'un groupe de bailleurs peut se faire sous plusieurs formes, notamment le panier commun, sous la gestion d'un ordonnateur national.
- Des financements directs qui sont ciblés aux activités bien définies selon des modes de gestion spécifiques.

La figure qui suit, nous montre de façon simplifiée le schéma de financement des actions du secteur agricole.



10-MESURE DE SAUVEGARDE OU D'ACCOMPAGNEMENT,

Le succès de la mise en œuvre du PIA passe par une série de mesures qui sont portées au plus haut niveau par le Chef de l'Etat du Bénin. Au titre des mesures on peut citer entre autres :

- La révision du code d'investissements,
- Les efforts concourant à l'existence d'un cadre législatif et réglementaire incitatif et favorable aux investissements privés dans le secteur agricole et rural, la révision des dispositions fiscales peu favorables à la relance du secteur agricole ;
- la mise en place d'un mécanisme de financement durable dont les procédures tiennent compte du calendrier agricole et des spécificités sous-sectorielles ;
- la réforme institutionnelle et organisationnelle en cours au MAEP ;
- la synergie d'intervention entre les différentes structures du MAEP et les autres départements ministériels ;
- la rationalisation de la gestion des projets et programmes au sein du MAEP.

Par ailleurs, l'élaboration du document du PIA a pris en compte entre autres les aspects liés au concept genre. En effet, le MAEP a élaboré une politique de promotion de la femme dans le secteur rural et un plan d'action Genre est en cours d'exécution. Les résultats de ces actions, ajoutés à l'appropriation de l'approche "Genre" par tous les projets/programmes permettront

de réduire progressivement les inégalités et de corriger les déséquilibres entre les couches défavorisées de la société.

De même, l'atelier de verdissement du PSRSA tenu en décembre 2009 a permis de prendre en compte les aspects environnementaux et le mécanisme de gestion des effets liés au changement climatique.

11-EVALUATION INSTITUTIONNELLE

Les principes suivants découlent du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) sont rappelés dans le cadre de l'évaluation du cadre institutionnelle et s'énoncent ainsi qu'il suit :

- (i) la participation de tous les acteurs ;
- (ii) la répartition claire des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs;
- (iii) le partenariat public-privé pour le développement agricole ;
- (iv) le recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes ;
- (v) La responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat.

A ces principes, il convient d'ajouter un autre non moins essentiel qu'est la reddition des comptes.

11.1 Les stratégies et modalités de mise en œuvre des principes

11.1.1 La participation de tous les acteurs

Ce principe directeur a trait, au caractère multidimensionnel et multi – acteurs du développement agricole d'où la nécessité d'une approche participative et inclusive de tous les acteurs concernés depuis la conception jusqu'à la réalisation. Ainsi la dimension de partenariat public privé, de concertation et consultation permanente par familles d'acteurs institutionnels et entre différentes catégories d'acteurs est essentielle pour s'assurer de l'engagement de tous et de chacun dans la mise en œuvre de la politique agricole.

11.1.2 La répartition claire des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs

A ce niveau, il s'agit d'identifier les fonctions et de responsabiliser les acteurs concernés. La répartition des rôles doit porter entre autres sur les activités non exclusives de l'Etat qui sont partagées avec des opérateurs privés notamment la vulgarisation/conseil agricole, la formation professionnelle, la recherche et la structuration des organisations professionnelles agricoles.

Les opérateurs privés du secteur agricole, seront pleinement responsabilisés dans leurs rôles d'opérateurs économiques ou d'acteurs du mouvement associatif pour un meilleur développement des filières agricoles dans ces domaines.

11.1.3 Le partenariat public-privé pour le développement agricole

Il s'agit ici de mettre en place des associations actives d'acteurs privés et publics sur différents sujets présentant un intérêt pour les deux parties dans le respect de leurs missions respectives et de leur autonomie. En effet, dans la mise en œuvre du PSRSA, il existe des

domaines dans lesquels aucun type d'acteur pris isolément ne peut s'adjuger la capacité de conduire à lui et à lui seul les actions. Ce Partenariat Public-Privé pourra être bâti autour des actions relatives : (i) à l'amélioration de la productivité et de la production, (ii) à l'accès au marché, (iii) au renforcement des infrastructures et équipements de production et (iv) à la gestion durable des terres.

11.1.4 Le recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes

L'Etat crée les conditions d'un développement du secteur agricole à travers la définition et la participation à la mise en œuvre de la politique agricole, la définition des règles de jeu entre les différents acteurs institutionnels (textes législatifs et réglementaires). Le recentrage du rôle de l'Etat l'amène à se désengager des fonctions à caractère commercial et des fonctions de production.

11.1.5 La responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat

Il s'agit de donner à chaque acteur des rôles qui découlent de leurs mandats et non pas en fonction de leur compétence. Ce principe appelle un renforcement des compétences et la mise à disposition des moyens conséquents en vue de permettre à chaque acteur d'assumer pleinement son mandat. Ce principe est étroitement lié au recentrage de l'Etat dans son rôle régalien permettant ainsi aux opérateurs privés d'avoir des marges de manœuvre suffisantes pour exercer un rôle moteur dans la production, la protection de l'environnement, la réduction des impacts des changements climatiques et des catastrophes naturelles, la transformation, la commercialisation, le conseil agricole, le crédit rural, l'approvisionnement et la distribution d'intrants agricoles, la mécanisation agricole et l'irrigation privée, etc.

11.1.6 La reddition des comptes

Il s'agit de l'obligation pour chaque acteur qui se voit confier une mission dans le cadre de la mise en œuvre du PSRSA de rendre compte des résultats de cette mission.

La gestion axée sur les résultats constitue à l'heure actuelle un défi majeur pour la performance du secteur agricole ; ce qui requiert l'application de la reddition des comptes à travers entre autres la revue du secteur et la bonne gouvernance.

Le cadre organisationnel de chaque catégorie d'acteurs et les règles du PPP permettront de mieux préciser les stratégies et modalités de mise en œuvre des principes énoncés.

Le cadre institutionnel proposé repose sur plusieurs groupes d'acteurs indispensables pour la mise en œuvre du PSRSA :

***L'Etat* à travers :**

- ✓ Le Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,
- ✓ Le Ministère chargé de l'Economie et des Finances,
- ✓ Le Ministère chargé du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,
- ✓ Le Ministère chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature,
- ✓ Le Ministère chargé du Commerce,
- ✓ Le Ministère chargé de l'Industrie,

- ✓ Le Ministère chargé des Transports et des Travaux Publics,
- ✓ Les Ministères chargés de l'enseignement,
- ✓ Le Ministère chargé de l'Economie Maritime,
- ✓ Le Ministère chargé de la Micro finance,
- ✓ Le Ministère chargé des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé;
- ✓ Le Ministère chargé de la Décentralisation.

Les collectivités locales et territoriales

Les Organisations des Producteurs Agricoles (PNOPPA)

Le Réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin

Le secteur privé (CCIB, UCIMB, Patronat, etc.)

La Société Civile (ONG nationales, internationales et les plateformes)

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

11.2. Missions, rôles et responsabilités des acteurs

11.2.1. L'Etat

Selon l'option d'économie libérale adoptée par la Conférence des Forces Vives de la Nation tenue en février 1990 et réaffirmée par tous les gouvernements qui se sont succédés à la tête du Bénin, l'Etat se concentre sur ses fonctions régaliennes relatives à la coordination, régulation, planification, contrôle, facilitation, veille, et à la fourniture des biens et services publics correspondants.

L'administration publique dispose dans son organigramme d'institutions autonomes chargées d'assumer partiellement ou entièrement les deux séries de fonctions suivantes :

a- les fonctions régaliennes

Ces fonctions régaliennes se rapportent à :

- la définition de la stratégie agricole, en mettant l'accent sur la cohérence avec la politique nationale dans les domaines impactés par le développement agricole, tels que la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la sécurité sanitaire des aliments, la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la promotion des exportations;
- La programmation, le contrôle et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie agricole, et l'exécution des mesures d'accompagnement ;
- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur, notamment par la mise en œuvre des mesures fiscales et douanières incitatives ;
- La collecte et la diffusion des données de base sur le secteur agricole ;
- Le renforcement de la concertation entre les différents acteurs et partenaires à tous les niveaux, ainsi que l'appui au renforcement de leurs capacités ; et
- La définition, programmation et mise en œuvre des mesures de protection environnementale et sociale, y compris le renforcement du contrôle de conformité des intrants chimiques (engrais, insecticides, produits vétérinaires) et des semences, la facilitation et le suivi de la mise en œuvre du code foncier, etc.

b- Les fonctions partagées

La fourniture des biens et services publics, en tant que fonctions partagées, porte sur :

- la recherche, la vulgarisation et l'appui-conseil agricoles ;
 - l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services de base fournis aux producteurs et entrepreneurs agricoles, notamment les trois services essentiels que sont l'eau, l'énergie et les télécommunications ;
 - l'appui institutionnel à la PNOPPA pour l'organisation des filières agricoles, en facilitant leur structuration et la création des interprofessions par les acteurs eux-mêmes ;
 - la prospection et l'identification des opportunités d'affaires, la mise à disposition de l'information commerciale correspondante ;
 - la facilitation de l'accès au financement pour les exploitants agricoles. Il s'agit d'appuyer les opérateurs dans l'instruction de leurs dossiers de crédit auprès des banques et d'aider ces dernières à procéder aux analyses de risques inhérents à l'agriculture ; et
 - le renforcement, la mise en place des infrastructures collectives marchandes et routières (pistes rurales) destinées à faciliter l'accès aux marchés des producteurs agricoles.
- Ces six dernières fonctions doivent être assurées aussi bien par le secteur public que par le secteur privé.

11.2.2 Les collectivités locales et territoriales

Les collectivités locales et territoriales, avec l'appui des structures déconcentrées de l'Etat et en collaboration avec les autres acteurs dont la PNOPPA, le secteur privé et les Organisations de la Société Civile, travaillent à la base pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions locales de développement du secteur agricole.

11.2.3 Les Organisations des Producteurs Agricoles (OPA)

Les OPA occupent une place de premier ordre. En s'organisant de manière performante, les agriculteurs doivent jouer un rôle économique majeur en même temps qu'ils constituent une force de proposition. La contribution de l'Etat à l'émergence des OPA et à leur consolidation à travers des textes administratifs et réglementaires adaptés.

Dans la dynamique de leur évolution, les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ont connu des avancées significatives. En effet, depuis 2006, sous le parrainage du MAEP, les OPA faitières et les réseaux d'OPA à obédience nationale ont créé la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA-Bénin). Cette plateforme qui est un cadre de concertation plus représentatif des producteurs agricoles du Bénin est affiliée au Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), à la Plateforme Panafricaine des Producteurs Agricoles (PAFFO) et à la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA).

Le rôle des OPA comporte plusieurs axes :

- La concertation au sein de la profession agricole ;
- la mission d'organisation de leurs membres, de représentation et de proposition;
- la représentation de la profession agricole dans les interprofessions, les cadres de concertation, auprès des services étatiques, les PTF et autres ;

- la contribution à l'élaboration des politiques, des stratégies et à leur mise en œuvre ;
- le renforcement des capacités des membres à différents niveaux par l'information et la formation ;
- la prise en charge des fonctions économiques : organisation de services communs ou mutuels aux membres (approvisionnement, recherche de marchés, appui à la commercialisation, facilitation de l'accès au financement et de toutes actions destinées à améliorer la production agricole) ; et
- la défense d'intérêts des producteurs et OPA (intérêts catégoriels ou généraux).

L'émergence d'OPA disposant d'expériences soutenues et avérées dans la gestion des projets/programmes au profit de leurs membres, dans la maîtrise d'ouvrage des projets de renforcement de capacités techniques, économiques, institutionnelles, organisationnelles, constitue des acquis à capitaliser.

11.2.4. Le Réseau des Chambres d'Agriculture

Il est appelé à jouer un rôle de représentation consulaire des métiers d'agriculture et d'interface dans les relations partenariales avec l'Etat. Les Chambres d'agriculture doivent devenir le lieu de rencontre et de concertation des différents acteurs agricoles et veiller à l'organisation des services de qualité en faveur du monde agricole et rural, que ce soit sur financement propre (parafiscal) ou par délégation de crédits publics.

11.2.5. Le secteur privé

Le secteur privé est chargé principalement de toutes les fonctions para agricoles de fourniture de biens et services aux autres acteurs du secteur agricole. Il peut aussi intervenir directement dans la production agricole. Par ailleurs, il peut contribuer à la fourniture de services publics en partenariat avec l'Etat par le biais de la contractualisation. Cette contractualisation se fait sur la base de la maîtrise d'œuvre, ou de la maîtrise d'ouvrage déléguée lorsque l'Etat, à des fins d'efficacité et d'efficience, juge opportun de déléguer sa responsabilité première de maître d'ouvrage.

Les opérateurs privés doivent s'organiser eux-mêmes par catégorie par le biais de leurs représentants au niveau des différentes branches d'activités, notamment au sein des différentes filières de production agricole. Les familles professionnelles concernées se rassemblent au sein d'interprofessions qui gouvernent le fonctionnement des filières.

11.2.6. La Société Civile (ONG nationales, internationales et les plateformes)

Elle joue au Bénin un rôle important en apportant ses capacités et expériences aux OPA et aux communautés rurales à la base. Elle occupe une place non négligeable au sein de l'espace né des besoins d'appui rapproché du monde rural. Elle veille à la mise en œuvre cohérente des politiques et stratégies agricoles. Si les ONG internationales ont les capacités souhaitées, les ONG nationales restent encore faibles par manque de moyens techniques et financiers.

Avec l'émergence des OSC depuis l'avènement de la démocratie, le Bénin a connu une effervescence de mobilisation autour des enjeux de politique de développement et de gouvernance économique à travers la surveillance des politiques, l'information et la communication, le plaidoyer/lobbying, les prises de position, etc. A cet effet, les OSC : (i)

accompagnent les autres acteurs à poursuivre les dialogues sur les enjeux de politique agricole et de gouvernance économique ; (ii) informent largement l'opinion publique et les citoyens béninois sur les enjeux de politique agricole pour éviter l'enlisement du processus; (iii) mobilisent leurs forces et énergies, aussi bien au niveau local que national pour assurer la prise en compte de leurs contributions et aider les acteurs étatiques à relever les défis de développement à tous les niveaux; (iv) mettent en place des mécanismes de concertation et des alliances stratégiques avec les autres acteurs notamment les parlementaires et les membres du Conseil économique et social; (v) contribuent par leurs réflexions, actions et prises de position à mieux éclairer les prises de décisions concernant toutes les questions de politique agricole.

11.2.7. Les Partenaires Techniques et Financiers

Les PTF ont pour vocation première d'accompagner les efforts du Gouvernement béninois dans le développement du secteur agricole conformément à ses orientations en matière de lutte contre la pauvreté. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, ils fournissent, en collaboration avec le Gouvernement, des indications sur leurs futures aides au secteur sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité.

11.3. Les organes du cadre institutionnel

Au niveau stratégique, le cadre institutionnel s'articule autour d'un Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS) soutenu au niveau déconcentré par des Conseils régionaux de suivi (CRS) et des Conseils communaux de suivi (CCS). Les organes sont dotés d'une autonomie de prise de décisions et donnent des avis motivés sur toutes les questions relatives aux politiques et stratégies du secteur agricole. Le CNOS servira de comité de pilotage du PIA.

11.3.1 Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS)

Le CNOS est l'organe d'orientation et de régulation de la politique nationale du développement du secteur agricole.

Le CNOS est chargé de :

- approuver la politique nationale de développement du secteur agricole ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique nationale de développement du secteur agricole et proposer des mesures correctives pour une meilleure gestion du secteur ;
- s'assurer de la mise en œuvre efficace et efficiente de la politique nationale de développement du secteur en relation avec les structures opérationnelles compétentes, en veillant entre autres à :
 - o la fourniture à temps par les opérateurs économiques d'intrants agricoles spécifiques à chaque filière dans le cadre d'un partenariat public- privé,
 - o l'élaboration des stratégies encourageant la fabrication locale d'outils de production et de transformation des produits agricoles ;
 - o l'analyse de projets, la recherche de financement aux côtés des ministères sectoriels ;

- la mise en œuvre de synergie entre différents programmes et différents acteurs en vue de tirer meilleur parti des actions en cours ;
- la recherche et la mise en place d'un mécanisme pour la sécurisation foncière, la sauvegarde de l'environnement et du potentiel productif.
- Assurer l'arbitrage et régler les conflits entre les différentes familles d'acteurs.

Le CNOS est placé sous la présidence du MAEP. Il est doté d'un secrétariat technique qui sera mis en place à cet effet.

Le Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS) est composé de vingt cinq (25) membres : 12 des ministères sectoriels concernés et 13 des acteurs non étatiques. Au niveau région et communal, tous les acteurs sont représentés dans les Conseils décentralisés.

11.3.2. Le Conseil Régional de Suivi

Le Conseil Régional de Suivi est chargé de suivre l'exécution au niveau régional des actions définies dans le cadre de la politique nationale de développement du secteur agricole en tenant compte des réalités socioéconomiques régionales. Il contribue également à l'alimentation du dialogue politique sectoriel au niveau national sur la base des expériences pratiques des acteurs de promotion agricole aux niveaux régional et local.

Le CRS est présidé par le DG/CeRPA. Son secrétariat technique est assuré par la Direction Générale du CeRPA à travers son service compétent en charge de la planification et/ou du suivi-évaluation. Il représente le point focal du secrétariat technique du CNOS au niveau régional.

11.3.3. Le Conseil Communal de Suivi

Le Conseil Communal de Suivi est chargé du suivi au niveau communal des actions définies dans le cadre de la politique nationale de développement du secteur agricole en tenant compte des réalités socioéconomiques de la Commune. Il contribue également à l'alimentation du dialogue politique sectoriel au niveau régional sur la base des expériences pratiques des acteurs de promotion agricole au niveau local.

Le CCS est présidé par le Maire et repose sur un secrétariat technique assuré par le RCPA. Il représente le point focal du secrétariat technique du CRS au niveau communal.

11.3.4. Secrétariat technique du CNOS

Le Secrétariat technique du CNOS est doté d'une autonomie de gestion et placé sous la tutelle administrative du MAEP. Il est chargé de :

- Analyser les implications techniques des orientations du CNOS ;
- Veiller à la mise en œuvre et au suivi des recommandations et décisions du CNOS
- Eclairer le CNOS sur des questions spécifiques pour les prises de décisions.

11.3.5. Structures opérationnelles

Les structures opérationnelles constituent les "bras armés" de la mise en œuvre de la promotion des filières dont la coordination revient au gouvernement béninois à travers le MAEP. La configuration actuelle du secteur agricole laisse transparaître un ensemble de structures tant publiques que privées ayant des expériences avérées en matière de promotion

des filières et dont l'expertise peut être mobilisée par le gouvernement. Pour cela, le gouvernement devra, sur la base de cahier de charge précis et suivant des procédures en vigueur signer des contrats de performance avec ces structures dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

L'option retenue est de donner la possibilité à chaque catégorie d'acteurs de se retrouver en son sein pour définir son cadre organisationnel en harmonie avec le cadre institutionnel du secteur agricole.

L'identification des besoins en réformes organisationnelles des structures des acteurs y compris le MAEP et leur mise en œuvre conséquente, comme conséquence de la mise en œuvre du cadre institutionnel.

12. SUIVI-EVALUATION

C'est un dispositif à trois (03) niveaux qui prend en compte tous les acteurs du Secteur Agricole. Il repose sur une base de données fiable et périodiquement consolidé.

12.1 Niveau national

☞ La Cellule Nationale de Suivi-Evaluation (CNSE)

Elle est logée à la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MAEP et coordonnée par un Responsable qui est l'administrateur national de la base de données. La CNSE est animée par les points focaux SE des organisations nationales, des Acteurs Non Etatiques intervenant dans le Secteur et les points focaux Suivi-Evaluation des quatre (04) programmes cadres. La CNSE est alimentée en données par différentes sources nationales : les structures nationales et déconcentrées du MAEP, les Ministères membres du Conseil National d'Orientation et du Suivi (CNOS) du cadre institutionnel, les institutions internationales, les acteurs non étatiques, etc.

La CNSE renseigne les indicateurs macro du secteur agricole, élaborent les rapports périodiques de suivi-évaluation pour le Conseil National de Suivi (CNS) du cadre institutionnel et génère des informations pour satisfaire les besoins des utilisateurs au niveau communal, régional et national. L'opérationnalisation du système de suivi-évaluation et les mécanismes de sa fonctionnalité sont décrits dans le document de cadre programmatique élaboré pour la mise en œuvre du PNIA en général et du PIA en particulier.

☞ Les sous-Cellules de suivi-évaluation (S-CSE) des Programmes cadres

Elles sont au nombre de quatre (04). Chaque S-CSE est animées par les points focaux des projets filières (PF/filières) relevant du programme et est coordonnée par le Point Focal dudit Programme. Elle est alimentée en données par les différents projets du programme, les Acteurs Non Etatiques intervenant dans le programme, les structures nationales et déconcentrées du MAEP, les Ministères membres du Conseil National d'Orientation et du Suivi (CNOS) du cadre institutionnel et les institutions internationales, etc.

12.2 Niveau Régional

☞ Les Cellules Régionales de Suivi-Evaluation (CRSE)

Elles sont au nombre de six (06) logées à la DPAF des CeRPA et coordonnées par les Chefs Service Suivi-Evaluation Statistique et Documentation (C/SSESD) qui en sont les points focaux et les administrateurs de la base de données au niveau régional. Chaque CRSE est animée par les points focaux SE des organisations régionales des Acteurs Non Etatiques intervenant dans la Région et est alimentée en données par les structures nationales et déconcentrées du MAEP et les différents acteurs intervenant au niveau de la région.

Les CRSE renseignent les indicateurs à l'échelle régionale, élaborent les rapports périodiques de suivi-évaluation pour le Conseil Régional de Suivi (CRS) du cadre institutionnel et génèrent des informations pour satisfaire les besoins des utilisateurs au niveau communal, régional et national.

12.2 Niveau Communal

☞ Les Cellules Communales de Suivi-Evaluation (CCSE)

Elles sont au nombre de soixante dix sept (77 /une par commune) et sont logées au sein des CeCPA. Chaque CCSE est coordonnée par le Technicien Spécialisé en Suivi-Evaluation et Statistiques (TSSSE) des CeCPA qui est le point focal et l'administrateur de la base de données au niveau communal. La CCSE est animée par les points focaux suivi-évaluation de la Mairie, des organisations non étatiques et des projets intervenant dans la Commune. Elle est alimentée en données par les conseillers agricoles (CA) des CeCPA, les ONG, la Mairie, et les autres acteurs intervenant au niveau communal.

Les CCSE renseignent les indicateurs à l'échelle communale, élaborent les rapports périodiques de suivi-évaluation pour le Conseil Communal de Suivi (CCS) du cadre institutionnel et génèrent des informations pour satisfaire les besoins des utilisateurs au niveau communal, régional et national.

Les fournisseurs de données

Les données qui alimenteront le système de S&E vont provenir de tous les acteurs aussi bien au niveau national, régional que communal. Les données peuvent également provenir des sources internes et externes au MAEP. Il s'agit des structures non intégrées au système de S&E. Une base de données sera constituée et administrée selon les exigences requises.

Les utilisateurs des données (outputs générés par le système)

Le système de S&E est élaboré pour satisfaire les besoins en information des utilisateurs / décideurs. Ces utilisateurs sont des acteurs aussi bien internes au système qu'externe au dispositif de S&E du secteur agricole.

L'élaboration du manuel de S&E intégrant tous les acteurs permettra d'identifier toutes les parties prenantes ainsi que les mécanismes appropriés d'utilisation des données générées par le système.

Intégration du dispositif sectoriel dans une dynamique nationale et régionale

Le dispositif de S&E du secteur tel que conçu s'intègre harmonieusement dans une dynamique nationale et régionale. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA, il est prévu le renforcement du système de suivi-évaluation national, sectoriel et local à travers le SAKSS qui est en connexion avec le système régional, le RESAKSS.

Le nœud national du SAKSS prendra corps autour d'un réseau d'institutions et d'experts existants qui seraient renforcés pour impulser rapidement l'efficacité en matière de capitalisation, de diffusion, de circulation et de mise à disposition des informations pour une prise de décision. Le pilotage de ce dispositif sera assuré par le Comité National d'Orientation et de Suivi (CNOS) dont le rôle sera de s'assurer que le programme du nœud demeure pertinent pour la coordination et le suivi évaluation de la politique agricole.

Un secrétariat technique, avec un coordonnateur national à sa tête assurera la gestion du nœud.

13. EVALUATION DES RISQUES

Les principaux risques pouvant constituer d'entrave à la génération des résultats attendus sont résumés comme suit :

- Le non respect du partenariat public-privé comme principe cardinal de la promotion des filières agricoles ;
- Le non respect de l'autorité de l'Etat dans son rôle de régulation et de contrôle ;
- La cohabitation entre des stratégies de développement à long terme et les solutions temporaires de gestion d'une crise perdurent au-delà de la période de crise ;
- Les risques liés aux changements climatiques extrêmes ;
- Les facteurs biotiques nuisibles ;
- La tendance baissière sur le marché international des cours des produits et denrées agroalimentaires;
- La hausse exagérée des cours des produits pétroliers.